

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : République Démocratique du Congo</b>	
<b>TITRE DU PROJET : Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle au Kasai et dans le Tanganyika en RDC</b>	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF:</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> Programme des Nations Unies pour le Développement – PNUD Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme - BCNUDH Organisation Internationale pour les Migrations - OIM	
<b>Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b> ONGs locales, organisation de la société civile, institutions judiciaires, Barreau...	
<b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup>:</b> 1 <sup>er</sup> Octobre 2019 <b>Durée du projet en mois :</b> <sup>2</sup> 24 mois <b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b> Kasai, Kasai Central et Tanganyika	
<b>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

<sup>1</sup> Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

PNUD: \$ 3 092 656,31

BCNUDH: \$ 1 063 580

OIM: \$ 1 843 764,08

**Total PBF: \$ 6 000 000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :****PBF 1<sup>ère</sup> tranche (33%) :**

PNUD : \$ 1 031 091,61

BCNUDH : \$ 354 597,57

OIM : \$ 614 710,94

**PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (33 %) :**

PNUD : \$ 1 030 782,35

BCNUDH : \$ 354 491,21

OIM : \$ 614 526,57

**PBF 3<sup>ème</sup> tranche\* (33%) :**

PNUD: \$ 1 030 782,35

BCNUDH: \$ 354 491,21

OIM: \$ 614 526,57

**Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :**

Sur base de l'analyse des besoins faite dans les provinces du Kasai, Kasai Central et Tanganyika, il est ressorti que la présence des démobilisés spontanés et le manque de projets de réintégration à base communautaire peuvent constituer une entrave aux efforts de paix entrepris ces dernières années et accentuer les défis liés à la réconciliation, réintégration et gestion des conflits par l'Etat congolais. Un fonds catalyseur de PBSO pourrait permettre à l'Equipe Pays des Nations-Unies d'engager d'autres partenaires techniques et financiers dans le processus de stabilisation et de consolidation de la paix dans les localités ciblées. Le présent projet qui consiste à accompagner la réinsertion des démobilisés spontanés ainsi que les retournés d'Angola, s'articule autour de la consolidation de la paix, de la justice et de la réparation, entraînant la réconciliation des communautés affectées par la crise dans les provinces du Kasai Central, du Kasai et du Tanganyika, à travers une approche communautaire qui intègre les communautés locales. Dans les deux Kasai, l'assassinat du Chef Kamuina Nsapu fut l'élément déclencheur du conflit qui avait par la suite dégénéré en une guerre intercommunautaire, détruisant le tissu économique et social. Cette situation fut aggravée en suite par le retour de plus de 400.000 congolais de la République d'Angola vers la même région du Kasai. En ce qui concerne le Tanganyika, les conflits à répétitions entre les peuples autochtones Twa et les Bantous ayant comme soubassement l'exclusion ainsi que l'extrême pauvreté, ont exacerbé les tensions intercommunautaires. Le présent projet va créer un effet global de transformation, au sein des communautés basées dans les zones de conflits du Kasai Central, du Kasai et du Tanganyika, à travers une cohabitation pacifique des ex combattants, des retournés d'Angola et autres membres des communautés locale. Les changements seront vécus à travers la mise en place des structures représentatives que sont les Comités Locaux de Paix et de Développement, la réhabilitation des infrastructures de base, suivi de la création d'emplois temporaires et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle.

**Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.**

**Axe stratégique 1** : Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie :

- Effet 1 : La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes ;
- Effet 2 : D'ici 2024 la population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l'accès équitable à la justice.

**Axe stratégique 2** : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture de dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles.

- Effet 1 : D'ici 2024 les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, une diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;

**Axe stratégique 3** : Accès aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire.

- Effet 2 : Les populations et les communautés affectées par les situations d'urgence bénéficient d'une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience

**Les Objectifs de Développement Durable** auquel le projet contribue :

ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », et principalement :

ODD 16.1 visant à « **Réduire nettement**, partout dans le monde, **toutes les formes de violence** et les taux de mortalité qui y sont associés ».

ODD 16.3 : « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ».

ODD 16.7 : « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ».

En plus des ODD 16, le projet contribue également aux :

ODD 5 visant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses deux cibles » ;

ODD 8.6 visant à « **réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation** et 8.7 prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, (...), interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats (...) ».

Le projet contribue également aux Objectifs Nationaux Stratégiques suivants :

- Objectif Stratégique 2 : Justice et Droits Humains
- Objectif Stratégique 4 : Politiques de création d'emplois
- Objectif Stratégique 6 : Insertion des groupes défavorisés

Type de demande :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Nouveau projet

Des séances de travail ont été tenues avec les principales parties prenantes à Kinshasa, Kananga, Tshikapa et Kalemie. Les orientations stratégiques inscrites dans la note conceptuelle ont été largement définies lors de ces consultations avec les acteurs suivants :

*Acteurs nationaux en RDC :*

- Les Gouvernorats du Kasai Central, Kasai et Tanganyika ; FARDC ; Police Nationale Congolaise (PNC) ; la justice militaire et civile ;
- Ministère du Plan, Ministère de la Défense, Ministère du Genre, Enfant et Famille, Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, l'Unité d'Exécution nationale du Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (UEPNDDR) ;
- Organisations de la société civile, notamment Le Bureau d'Élaboration et de Mise en œuvre des Projets de Développement Communautaire (BEMPRODEC), Travail de Droit de l'Homme, La ligue de la zone Afrique pour la défense des droits des enfants et élèves (LIZADEEL), Enfant & Avenir, Nouvelle Société Civile du Kasai, Action Femmes pour la Paix, et la Commission Nationale des Femmes Entrepreneures de la FEC.

*Système des Nations Unies :*

- La MONUSCO : Affaires civiles, DDR/RR-CVR, Droits de l'Homme et SSU ;
- Les agences du Système des Nations Unies (UNICEF, FAO, OIM, PAM, HCR, OCHA...)

*ONG internationales :*

- Catholic Organization for Relief and Development Aid (CORDAID) ;
- Search for Common Ground

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup> :  2   
Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :  31%

Degré de risque du projet<sup>4</sup> :  1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>5</sup>) :  1.3

Le projet s'aligne sur les priorités stratégiques de l'UNDAF 2020-2024 en particulier sur:

<sup>3</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

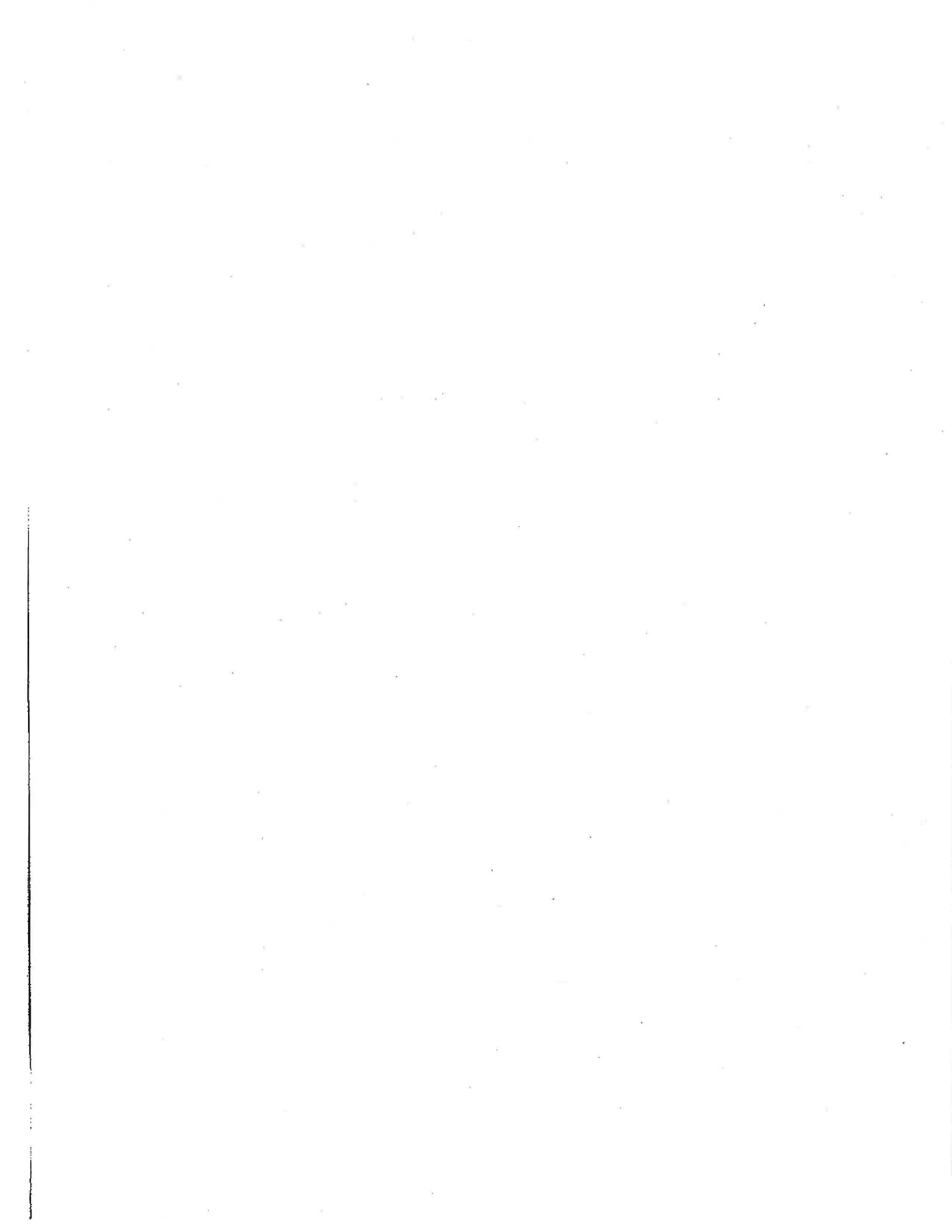
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<input checked="" type="checkbox"/> Révision de projet <input type="checkbox"/>	<p><b>Extension de la durée :</b> <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p><b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :  <b>USD XXXXX</b></p> <p><b>Brève justification de la révision:</b>  <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE REVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	---

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>Agence récipiendaire<sup>6</sup></b></p> <p>Dominic SAM  Programme des Nations Unies pour le Développement</p> <p><i>Signature</i>  <i>Date et visa : 5/11/2019</i></p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : Elysée MUNEMBWE</p> <p><i>Signature</i>  Titre : Vice Premier Ministre, Ministre du Plan  <i>Date et visa : 5/11/19</i></p>
<p><b>Agence récipiendaire</b></p> <p>Abdoul Aziz THIOYE  Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme</p> <p><i>Signature</i>  <i>Date et visa : 06/11/19</i></p>	<p><b>Agence récipiendaire</b></p> <p>Fabien SAMBUSSY  Organisation Internationale pour les Migrations</p> <p><i>Signature</i>  <i>Date et visa : 7/11/19</i></p>
<p><b>Coordonnateur résident</b></p> <p>Nom : David MCLACHAN-KARR  <i>Signature</i>  <i>Date &amp; visa : 31/10/19</i></p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p><i>Nom du représentant :</i>  Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix  <i>Signature</i>  <i>Date &amp; visa :</i></p>

<sup>6</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.





## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

### a) Situation générale et l'analyse de conflit

1. Depuis la passation pacifique du pouvoir issue des élections de décembre 2018, la République démocratique du Congo (RDC) assiste à **la démobilisation spontanée pacifique de plusieurs membres de groupes armés dans différentes provinces du pays**. Dans cette phase post-électorale, le défi des groupes armés multiples reste, avec des motivations et alliances aussi différentes que concurrentes. Aussi, les raisons des expressions spontanées pour la démobilisation varient par région, mais la situation se développe rapidement et demeure imprévisible dans certaines contrées. Il s'agit aussi d'évaluer la proportion de candidats prêts pour un désarmement, démobilisation et réintégration à la vie civile au travers des programmes de réduction de violence communautaires (RVC/CVR) plutôt qu'une intégration aux forces de sécurité (à la suite d'un screening). Étant donné la demande des groupes armés couplée de la volonté du gouvernement d'engager avec eux, l'appui des Nations Unies pour la démobilisation ainsi que les efforts y afférents est crucial.

2. Concernant les provinces du Kasai Central et du Kasai, il s'agit essentiellement des miliciens Kamuina Nsapu et de certains miliciens (Maï-Maï) dans la province du Tanganyika. Ces mouvements de démobilisation spontanées sont insuffisamment pris en charge par les autorités nationales et se heurtent à des difficultés structurelles dans les zones concernées: populations en situation de grande précarité, tensions ethniques, absence de l'autorité de l'Etat et déficit d'accès aux services sociaux de base, déplacements massifs de population, faible intérêt de la communauté internationale, violences contre les populations civiles, y compris violences sexuelles. En outre, ces processus de démobilisation spontanée ne répondent pas aux standards internationaux et ne prennent pas en compte la protection des populations civiles en matière de violations des droits de l'homme et en particulier de violences sexuelles.

#### La situation au Kasai Central et Kasai

3. La non-reconnaissance de l'autorité du chef traditionnel de Kamuina Nsapu, et la mort de ce dernier au cours d'un incident avec les forces de sécurité en 2016, a entraîné la province du Kasai Central dans le conflit. Des groupes de miliciens ont pris les armes et attaqué avec une violence exacerbée tous les symboles et personnels représentant l'autorité de l'Etat. L'Etat a dès lors déployé l'armée et déclaré le Grand Kasai zone d'opération militaire. Un conflit particulièrement violent s'en est suivi pendant plus de deux ans au cours duquel de nombreuses graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises par toutes les parties prenantes, y compris milices, groupes d'autodéfense, forces de sécurité ...). Le conflit a embrassé une dimension ethnique, notamment dans les provinces du Kasai, à travers des affrontements intercommunautaires et la constitution de milices d'autodéfense. Le conflit a également eu un impact majeur sur l'économie locale en raison de la destruction des infrastructures communautaires ainsi que des récoltes.

4. Le conflit, dont les origines se situent dans la mauvaise gestion et les multiples divisions du pouvoir coutumier, les ingérences politiques en son sein ainsi que dans la pauvreté

généralisée et la marginalisation des jeunes, s'est ensuite propagé dans la province du Kasai où il a pris des dimensions ethniques. En effet, les communautés Pende, Tetela et Tshokwe ont constitué des groupes d'auto-défense pour lutter contre le mouvement Kamuina Nsapu à majorité Luba. Ainsi, les dynamiques du conflit ont largement évolué et se sont complexifiées ; les relations intra et intercommunautaires ont été largement affectées avec la destruction du tissu social. Le conflit se caractérise également par son importante dimension mystico-religieuse (croyances traditionnelles) en raison de l'utilisation de fétiches et de rituels, notamment lors de l'enrôlement des enfants dans la milice. L'impact psychologique et social sur les individus et les communautés est particulièrement important.

5. Le mouvement communément appelé 'Kamuina Nsapu' n'est pas un groupe armé, hiérarchisé et structuré comme il est observable à l'Est. Il s'agit d'un mouvement social ancré dans la culture du Kasai et dans le pouvoir fort du chef coutumier. Il est ainsi difficile de distinguer clairement les combattants des sympathisants. Cela explique également l'ampleur que le conflit a pris et la complexité des dynamiques du conflit.

6. Cette crise a eu des répercussions qui sont toujours perceptibles aujourd'hui sur l'ensemble de la région du grand Kasai. Si certains chefs miliciens ont fui la zone pour échapper aux poursuites judiciaires, et si la situation sécuritaire est globalement revenue à la normale depuis le milieu de l'année 2018, des poches résiduelles de conflits interethniques perdurent, notamment dans le territoire de Kamonia, où certaines communautés ont du mal à cohabiter.

7. En outre, depuis octobre 2018, des centaines de milliers de ressortissants congolais, parmi lesquels des mineurs non accompagnés et des jeunes femmes et hommes, ont été contraints de quitter l'Angola dans le cadre d'une opération d'expulsion initiée par les autorités angolaises pour lutter contre l'immigration irrégulière. Les données validées par la Direction Générale de Migration font état de 300.365 personnes rentrées volontairement en RDC et de 101.935 expulsées. Ces personnes, dont beaucoup de mineurs non accompagnés et de personnes vulnérables souvent dans un dénuement total, ont ainsi traversé la frontière, aggravant ainsi la situation déjà précaire des communautés d'accueil du Kasai et Kasai Central notamment, et accentuant la pression sur des services sociaux déjà largement insuffisants. Il faut également noter qu'en raison du conflit et des divisions ethniques/communautaires, plusieurs familles d'expulsés/déplacés n'ont pu réintégrer leurs communautés d'origine ou n'ont pu retrouver l'accès à leurs terres.

8. La région du « Grand Kasai » aujourd'hui est relativement stable. Avec l'élection du Président Tshisekedi, originaire du Kasai Central, la plupart des chefs de la milice Kamuina Nsapu ont déclaré n'avoir plus de raison de rester mobilisés et a procédé à une démobilisation spontanée. Parmi ces miliciens, (en majorité des jeunes hommes et aussi des jeunes femmes), certains ont exprimé le désir d'intégrer les FARDC ou la PNC alors que d'autres souhaitent retourner à la vie civile. Les autorités provinciales ont tenté de mettre en place un mécanisme « arme contre argent » pour faciliter la démobilisation, mais ont rapidement arrêté en raison d'un manque de financements. Toutefois, de telles initiatives de rachat d'armes vont à



l'encontre de la pratique courante en DDR étant donné que ces types de programmes risquent de créer des incitations perverses sur le marché pour l'achat d'armes. Dès lors, les miliciens se situent dans une zone grise et de flottement. En effet certains ont officiellement déposé les armes mais ne bénéficient d'aucun encadrement et d'autres attendent la mise en place d'un programme de réinsertion pour officiellement rendre leurs armes. Par contre, la majeure partie des enfants sont pris en charge par l'UNICEF. Selon les estimations des autorités au moins 32 219 miliciens sont comptabilisés dans le Kasai (15 860) et le Kasai Central (16 359). Ils se concentreraient dans une trentaine de communautés.

9. Il faut noter que cette démobilisation spontanée demeure partielle en raison également d'un certain manque de confiance dans les autorités étatiques et l'activisme persistant d'autres milices d'autodéfense (comme les Bana Mura et Ecurie Mbembe) qui contrairement aux miliciens de Kamuina Nsapu n'ont pas déposé les armes à la suite de l'élection du Président Felix Tshisekedi. En outre, il faut noter que seulement une partie des armes a été remise aux autorités ; il s'agit essentiellement d'armes de mains et de fétiches mais la plupart des armes de guerre n'ont pas été déposées. Ainsi, la situation sécuritaire demeure précaire et volatile ; la pérennité de la démobilisation spontanée et son impact sur la paix dépendent en partie de la réponse du Gouvernement et de l'encadrement offert à ces miliciens. Depuis avril 2017, plusieurs dizaines de femmes et enfants appartenant à la communauté Luba sont victimes d'enlèvement et/ou d'exploitation sexuelle par les milices Bana Mura dans le territoire de Kamonia (province du Kasai). Les efforts de plaidoyer de divers acteurs ont permis de libérer certaines d'entre elles, mais la majorité reste en captivité.

10. En outre, il persiste un flou sur le statut des individus entre miliciens, sympathisants, membres de groupes d'autodéfense, victimes directes et indirectes. En outre, la présence de nombreuses personnes déplacées et expulsées d'Angola complexifie encore la situation car ils doivent « s'intégrer » dans des communautés et font face à une grande précarité socioéconomique. Ils doivent également « composer » avec les mêmes qu'ils ont fui. Le lien social est particulièrement précaire.

11. La conjonction de ces phénomènes est ainsi potentiellement explosive et peut entraver les efforts de paix entrepris ces dernières années par la MONUSCO, les agences onusiennes et les acteurs humanitaires, aux défis de la réconciliation, réintégration sociale et gestion des conflits aux côtés de l'Etat congolais.

#### La situation dans la province du Tanganyika

12. La crise au Tanganyika est liée principalement à des rivalités inter-ethniques, grâce auxquelles les chefs de groupes armés ont pu mobiliser des membres des différentes communautés. Le développement des milices, largement composées de Twas (groupe autochtone) d'un côté et Bantou de l'autre, se nourrissent des conflits liés à l'accès et à l'exploitation des ressources naturelles, y compris les conflits fonciers, et du problème structurel de la reconnaissance des droits des Twas. En effet, ces derniers font l'objet de très nombreuses discriminations conduisant à leur marginalisation et à leur extrême précarité économique.

13. A cause des conflits, de nombreux villages se sont vidés de leurs populations, craignant pour leur protection ; dans certains cas, des villages entiers sont incendiés. Les conflits armés qui en ont résulté ont provoqué (a) un climat d'insécurité et de terreur, (b) la destruction du peu d'infrastructures sociales de base qui tenait encore et le déplacement de milliers de personnes (bantous et pygmées). En mai 2019, l'OIM recensait 98 552 personnes déplacées internes dans 14 sites planifiés ; des milliers d'autres se rassemblant dans des sites spontanés ou dans des communautés d'accueil. Tous se trouvent dans une situation humanitaire critique (manque d'hygiène, de nourriture et d'accès aux services sociaux de base).

14. Par ailleurs, vivants déjà dans la précarité et la pauvreté dans leurs milieux d'origine, ces populations déplacées ont eu du mal à se retrouver au début. La faim, les épidémies et bien d'autres problèmes ont eu raison de ces populations. La situation était particulièrement préoccupante pour les pygmées. En effet, une fois arrivées dans les camps où elles ont été installées, les femmes Bantoues se sont mises à exploiter des lopins de terres et à faire de l'élevage de basse-cour pour la survie des leurs familles. Ce qui a petit à petit enclenché un début de « résilience » de la communauté Bantou. Les pygmées par contre, traditionnellement « nomades » et donc vivants de la chasse et de la cueillette, dépendaient totalement de l'assistance alimentaire. Malheureusement, lorsque cela arrivait à manquer, certains d'entre eux étaient amenés à se servir « de force » et ou « clandestinement » dans les champs et les petits élevages des bantous. Cette situation a beaucoup contribué à raviver les tensions, dont certaines ont dégénéré en attaque et destruction de certains camps des déplacées, offrant ainsi un terrain « fertile » à l'entretien et ou, au soutien des milices et forces dites « d'autodéfense ».

15. Suite à l'élection du nouveau Président de la République, la province connaît un mouvement de démobilisation spontanée et pacifique. Au Tanganyika, à la suite de l'appel d'un leader d'un groupe armé, plusieurs de ses membres ont décidé de se rendre à Kalemie où plusieurs camps de regroupement des combattants se sont formés. En raison d'un manque de confiance dans les autorités gouvernementales et les forces de sécurité, les membres des groupes armés se sont déplacés avec leurs dépendants (femmes et enfants) conduisant à une situation humanitaire particulièrement préoccupante (au total 5 000 personnes). Ils ont également sollicité l'appui de la MONUSCO pour leur démobilisation. Le Gouvernement provincial planifie leur réintégration dans leurs communautés d'origine ou de choix. Cette configuration pourra mener à une démobilisation plus formelle et structurée, à condition de soutenir les communautés d'accueil. Il faut également noter que la situation au Tanganyika demeure particulièrement instable puisque de nouveaux groupes armés ont également été créés récemment et que de nouvelles vagues de déplacés ont été constatées.

16. De manière générale, la pauvreté, le manque d'opportunités économiques durables, l'accès difficile à la terre et le manque d'accès aux moyens de production sont autant de sources de marginalisation. De plus, les conflits trouvent leurs causes structurelles dans la division du pouvoir coutumier, la problématique de la reconnaissance du pouvoir coutumier, les ingérences politiques dans le pouvoir coutumier ainsi que les discriminations/marginalisations de certains

groupes tels que le peuple autochtone Twa. Les enfants et femmes sont souvent aussi les principales victimes de recrutement et de violences sexuelles et basées sur le genre.

17. Au total, les différents mouvements de démobilisation spontanée observés dans les différentes provinces correspondent à une opportunité importante pour contribuer à la consolidation de la paix et au développement en RDC. Il s'agit également de répondre aujourd'hui à des besoins immenses qui en absence de réponses risquent – à nouveau – de devenir des facteurs de violence et de conflit. En effet, le manque d'encadrement et de perspectives socioéconomiques peut pousser les ex-combattants à se remobiliser et ainsi devenir une menace pour les communautés. De la même manière, un manque d'attention aux rancœurs, griefs et demandes de justice des communautés d'accueil risque d'aggraver les tensions intra- et intercommunautaires et ainsi devenir un facteur déstabilisant majeur. En outre, l'expérience passée démontre les dangers d'un désarmement et d'une démobilisation rapides et à grande échelle, en particulier si les processus de réintégration ne démarrent pas immédiatement, ce qui aurait pour résultat une frustration et une résurgence de la violence parmi les ex-combattants. Par ailleurs, l'objectif ultime d'un transfert des responsabilités par la MONUSCO étant essentiel, le travail de consolidation des acquis enregistrés au travers des projets de RVC à court terme par le biais d'une coordination accrue entre la Mission et les acteurs de développement est urgent. De plus, l'absence de soutien aux communautés d'accueil d'anciens combattants, et particulièrement de 'retournés' d'Angola (Province du Kasai et du Kasai Central), qui sont déjà fragilisées par les années de conflit et l'absence de développement, peut créer des tensions entre les différents groupes et faciliter le développement d'activités criminelles.

18. La situation économique, sanitaire et sécuritaire au sein des communautés locales situées dans les principales zones de retour peut rapidement se détériorer (insécurité alimentaire, tensions intercommunautaires et intergénérationnelles, violences, promiscuité, développement de maladies, déplacements de populations). Le manque de participation des jeunes et des femmes dans les instances et processus communautaires peut constituer un véritable frein à la consolidation et la pérennisation de la paix.

19. Une solution globale à ces défis ne saura être envisagée sans traiter les causes profondes/structurelles du conflit, sans assurer le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme et sans apporter des réponses à la marginalisation économique, politique et sociale de la population du Kasai, Kasai Central et du Tanganyika, en particulier les jeunes et les femmes. Des initiatives doivent être prises pour résoudre pacifiquement et durablement les conflits coutumiers, inter-ethniques et fonciers ainsi que pour lutter efficacement contre l'impunité des crimes internationaux et des violations graves des droits de l'homme. Les efforts visant à favoriser le développement économique durable des provinces du Kasai, Kasai Central et du Tanganyika devront être étroitement liés aux efforts visant à promouvoir un dialogue inclusif et sensible au genre, à travers une coordination plus étroite et cohérente des efforts de la communauté internationale et des acteurs étatiques (nationaux et provinciaux). Ces efforts doivent aussi s'inscrire dans une approche intégrée visant à promouvoir la pérennité des programmes de RVC et de réconciliation/réintégration socio-économique déjà menées dans

les provinces ciblées. Ceci doit être entrepris avec une participation inclusive des communautés, pour assurer l'efficacité et l'efficience de la réponse qui également répond aux besoins de la population et fournit la réparation aux victimes qui ont subi des violations grave ainsi que les synergies et complémentarité entre les interventions.

20. Toutefois, il faut noter que les contextes des provinces du Kasai, Kasai Central et du Tanganyika sont très spécifiques ; le phénomène de démobilisation spontanée observé n'obéit pas à la logique du programme DDR classique, qui est basée sur certaines préconditions : accord de paix, sécurité minimale, volonté politique. Ainsi, le processus de réintégration devrait être axé sur la flexibilité et l'adaptabilité au contexte. Le désarmement et la démobilisation (DD) sont des étapes très importantes mais ne devraient pas conditionner le déploiement de projets de RVC (six-mois) et de la réintégration communautaire (18 mois) pour les situations où les ex-miliciens sont déjà retournés dans les communautés. Il s'agit également de tenir compte des mouvements de population à travers les provinces (IDPs, retournés et expulsés d'Angola). Les conflits ont causé de nombreux déplacements de population dont pour certains ne pourront retourner dans leur communauté d'origine. Il faut donc également tenir compte des flux de population, notamment vers les centres urbains et semi-urbains car ils peuvent également être sources de tensions et conflits.

Tableau N°1 : Résumé des dynamiques de conflits dans les 3 provinces

<i>Provinces</i>	<i>Types de conflits</i>	<i>Causes profondes</i>	<i>Causes aggravantes/déclencheurs</i>	<i>Groupes d'acteurs</i>
Kasai	<p>Conflit armé non international</p> <p>Conflit intercommunautaire et ethnique</p> <p>Conflit coutumier et politique</p>	<p>Multiple conflits coutumiers non résolus : historique de nombreux conflits coutumiers liés à la succession et gestion des terres coutumières ;</p> <p>Fortes tensions intra- et interethniques enracinées dans des conflits coutumiers et de gestion du pouvoir entraînant la marginalisation de plusieurs communautés (considérées comme non-autochtones) ;</p> <p>Ingérences politiques dans les affaires coutumières et mauvaise gestion des différends entre pouvoir coutumier et pouvoir politico-administratif</p> <p>Marginalisation économique de la province : sous-développement, pauvreté généralisée et enclavement de la province. L'économie repose essentiellement sur l'exploitation artisanale du diamant.</p>	<p>L'assassinat du chef Jean Prince Mpandi connu sous le nom de trône (Kamuna Nsapu) par les forces de défense et de sécurité. Cet assassinat est un élément déclencheur du conflit très important.</p> <p>Attaques contre les symboles et les représentants de l'Etat : destruction des institutions et figures de l'autorité étatique.</p> <p>Usage disproportionné de la force par les forces de sécurité contre les miliciens ;</p> <p>Utilisation de pouvoir 'magiques' et de fétiches par les miliciens et extrême violence envers leurs 'ennemis'</p> <p>Développement de groupes d'autodéfense par des groupes communautaires non Lubas pour</p>	<p>Milice Kamuna Nsapu ;</p> <p>Groupes d'auto-défense: Bana Mura, Ecurie Mbembe</p> <p>FARDC ; PNC ; ANR;</p> <p>Acteurs politiques au niveau national et provincial ;</p> <p>Chefs coutumiers et leaders communautaires</p>

		<p>Frustrations grandissantes liées au découpage administratif des provinces qui a conduit à une redistribution des pouvoirs entre les communautés</p>	<p>résister au mouvement Kamuina Nsapu – résurgence de tensions inter- et intra-ethniques longtemps contenues</p>	
<p>Kasaï Central</p>	<p>Conflit armé non international</p> <p>Conflit intercommunautaire</p> <p>Conflit coutumier et politique</p>	<p>Multiple conflits coutumiers non résolus : historique de nombreux conflits coutumiers liés à la succession et gestion des terres coutumières :</p> <p>Ingérences politiques dans les affaires coutumières et mauvaise gestion des différends entre pouvoir coutumier et pouvoir politico-administratif</p> <p>Marginalisation économique de la province : sous-développement, pauvreté généralisée et enclavement de la province :</p>	<p>L'assassinat du chef Jean Prince Mpandi connu sous le nom de trône (Kamuina Nsapu) par les forces de défense et de sécurité. Cet assassinat est un élément déclencheur du conflit très important,</p> <p>Attaques contre les symboles et les représentants de l'Etat : destruction des institutions et figures de l'autorité étatique.</p> <p>Usage disproportionné de la force par les forces de sécurité contre les miliciens :</p> <p>Utilisation de pouvoir 'magiques' et de fétiches par les miliciens et extrême violence envers leurs 'ennemis'</p>	<p>Milice Kamuina Nsapu ; FARDC ; PNC ; ANR;</p> <p>Acteurs politiques au niveau national et provincial ;</p> <p>Chefs coutumiers et leaders communautaires</p>



Tanganyika	<p>Conflit armé non international</p> <p>Intercommunautaire/Ethnique : Luba/Bayamunleng/Twa/Bafuliru</p>	<p>Conflits fonciers : gestion et accès aux terres ;</p> <p>Coexistence entre éleveurs et agriculteurs ;</p> <p>Marginalisation/Exclusion des populations Twas</p> <p>Gestion inéquitable des ressources naturelles ;</p>	<p>Pauvreté généralisée et absences d'opportunités socioéconomiques ;</p> <p>Graves violations des droits de l'homme et impunité généralisée ;</p> <p>Prolifération des armes et fortes insécurités ;</p> <p>Manque de confiance dans les institutions étatiques (judiciaire et sécurité)</p>	<p>Milices Twas et Bantous : Apa na pale, Milice Luba, groupe Mai-Mai Yakutumba ; Fimbo na Fimbo ;</p> <p>FARDC ; PNC ; ANR ;</p> <p>Acteurs politiques et leaders communautaires</p>
------------	--	---	---	---

*MS*  
**Source :** Equipe de rédaction, sur la base de la documentation existante

## b) Alignement programmatique du projet

### *Alignement sur les cadres stratégiques des Nations Unies*

21. D'une manière générale, ce projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, il s'inscrit dans l'**ODD 16 – Paix, Justice et Institutions Efficaces** – notamment à travers son approche axée sur les piliers de la Justice Transitionnelle qui vise à assurer la transition entre le conflit et la paix à travers la restauration de l'Etat de droit et la coexistence pacifique des communautés et des individus. Par son intervention sur la réintégration socioéconomique communautaire, le projet s'inscrit dans la réalisation des cibles **ODD 8.6** visant à « réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation » et **ODD 8.7** qui vise à « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, (...), interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats (...) ». En outre, de façon transversale, le projet contribue à la réalisation de l'**ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**.

22. Plus spécifiquement, il s'inscrit au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RDC (PNUAD) 2020-2024. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement aux Effets suivants :

**Axe stratégique 1** : Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie :

- Effet 1 : La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes ;
- Effet 2 : D'ici 2024 la population congolaise, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées) jouissent mieux de leurs droits, de l'accès équitable à la justice.

**Axe stratégique 2** : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture de dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles.

- Effet 1 : D'ici 2024 les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, une diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;

**Axe stratégique 3** : Accès aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire.

- Effet 2 : Les populations et les communautés affectées par les situations d'urgence bénéficient d'une assistance efficace et rapide grâce à une meilleure performance des services étatiques à anticiper, répondre et coordonner efficacement les interventions humanitaires contribuant ainsi à renforcer la résilience

23. En effet, en coordination avec la MONUSCO et s'inspirant du travail déjà en cours sur le Désarmement, Démobilisation-Réduction des Violences Communautaires (DD-RVC), conduit par l'Unité DDR de la MONUSCO, l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) a souhaité développer une réponse axée principalement sur les communautés pour en faire un

acteur principal de réconciliation et renforçant leur résilience par rapport aux conflits. Ce projet pilote adopte donc une approche innovante qui repose essentiellement sur la communauté (et notamment les femmes et les jeunes). La prise en compte de la dimension genre assurera un accès équitable aux femmes, filles, hommes et garçons aux dividendes de paix et aux opportunités de relèvement économique ; on saisira ainsi les opportunités pour surmonter les obstacles sous-jacents de l'inégalité entre les sexes. En effet, les activités plurielles d'autonomisation et de réintégration communautaires constituent un facteur important pour la pacification progressive et durable des provinces concernées. De cette façon et dans le but de contribuer à la lutte contre l'impunité comme précondition pour la prévention des nouvelles violations, le projet adopte cette approche communautaire, basée sur le concept de la justice transitionnelle. Par conséquent, ce processus de réintégration et ciblage sera informé par les opinions récoltées dans le cadre du projet « Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central » (PAJURR) et d'autres initiatives prévues dans les régions concernées.

24. En outre, des interventions pilotes de DD-RVC sont en cours de mise en œuvre par la MONUSCO. Il est donc important de renforcer et compléter ces initiatives afin d'accompagner ce processus de démobilisation et de saisir cette opportunité en faveur de la consolidation de la paix. De plus, afin d'éviter la duplication des efforts, ce projet s'appuiera sur une cartographie des zones d'intervention y compris une analyse situationnelle menée conjointement avec les sections DDR/RR-CVR et SSU de la MONUSCO. Le projet intervient donc en complémentarité d'autres projets et activités de stabilisation ; il peut également s'inspirer de la stratégie ISSSS (*International Security and Stabilization Support Strategy*) développée à l'Est du pays et soutenue par le Gouvernement de la RDC<sup>7</sup>.

25. Le projet s'inscrit également dans la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Equipe d'Experts Internationaux sur la situation au Kasai dans leur rapport au Conseil des Droits de l'Homme (A/HRC/41/31). En effet, ils affirment que « les acquis de la transition politique sur la situation sécuritaire au Kasai ont besoin d'être consolidés par une lutte sans concession contre l'impunité, la réconciliation et la reconstruction de l'économie dans la région du Kasai. A défaut, la fenêtre d'opportunités encore ouverte au Kasai risque de se refermer rapidement sans résultat ». Cette recommandation spécifique est en réalité valable pour l'ensemble de la RDC et des provinces connaissant ce phénomène de démobilisation spontanée. Dans ce contexte, le Conseil des droits de l'homme, avec le soutien du Gouvernement de la RDC, a adopté une résolution en juillet 2019 qui demande au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Equipe d'experts internationaux (A/HRC/39/31 et A/HRC/41/31), en particulier celles relatives à la lutte contre l'impunité ainsi que de promouvoir la réconciliation (résolution 41/26).

---

<sup>7</sup> L'ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Programme de stabilisation et de reconstruction (STAREC) du Gouvernement de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l'engagement politique en appui au processus de stabilisation. Cette méthodologie, reconnue par le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO, et qui a pour objectif de résoudre les dynamiques propres au conflit à l'Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour du territoire et de l'identité, de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales, est fondée sur une approche intégrée cherchant à mobiliser les communautés et l'État autour d'un cadre commun qui est à la fois descendant – permettant à l'État de fournir des services, et ascendant – offrant les capacités aux communautés de réclamer des comptes à l'État. Elle a été développée dans des territoires cibles de cinq provinces de l'Est du Congo, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Haut-Uele et le Bas-Uele et ses bons résultats encouragent à l'adapter à d'autres terrains.

### *Alignement sur les cadres stratégiques nationaux*

26. Depuis l'alternance politique pacifique intervenue dans le pays, il est noté une volonté manifeste de l'État Congolais de multiplier les initiatives visant à la consolidation de la paix, la sécurisation et la restauration de l'autorité de l'État dans les zones concernées. Les autorités nationales sont favorables à la mise en œuvre d'approches communautaires afin de résoudre pacifiquement les conflits intra- et intercommunautaires, comme dans le cadre du Programme national de Stabilisation et reconstruction des zones sorties des conflits armés (STAREC). Cette approche communautaire implique que les communautés participent activement et de manière significative à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale (identification des problèmes, établissement des priorités et suggestion, conception, mise en œuvre et évaluation des solutions), avec pour effet de renforcer le rôle de chef communautaire en tant que force motrice du changement. Le projet se nourrit des interventions menées dans le cadre de la stratégie de stabilisation (ISSSS) ; le Plan de Stabilisation intervient aussi bien au niveau institutionnel que communautaire qu'individuel en cherchant à reconstruire des liens forts de confiance entre l'État et les communautés. L'approche multisectorielle vise à renforcer la cohésion sociale dans les provinces de l'Est de la RDC à travers une amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la relance de l'économie.

27. Le projet s'inscrit aussi dans la vision de la Présidence de la République, Chef de l'Etat, du Comité interministériel de DDR et du plan global de réintégration en cours de discussion<sup>8</sup>. Le projet s'aligne également sur la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) qui vise à appuyer la demande de justice à travers le développement de l'accès au droit et à la justice, et à renforcer l'offre de justice. Cette stratégie de réforme de la justice repose sur une vision qui, d'une part, définit l'accès au droit et à la justice à la fois comme un droit fondamental de la personne et un moyen de réduire les injustices et les inégalités et qui, d'autre part, s'engage à fournir une réponse de qualité aux citoyens demandeurs de justice dont beaucoup sont, dans les provinces du Kasai, Kasai Central et du Tanganyika, à la fois victimes de la pauvreté et en situation de forte vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants. En effet, les populations vulnérables ne sont très souvent pas en mesure d'agir car elles ne connaissent pas toujours toutes les dimensions (coûts, procédures, législation, mécanismes formels et alternatives) et sont ainsi incapables de faire valoir leurs droits, de manière encore plus accentuée lorsque les enjeux politiques ou économiques sont importants et particulièrement dans le cas des crimes internationaux.

28. Le nouveau Président de la République a également inscrit dans les priorités nationales, la promotion des droits des femmes, afin de renforcer leur participation active dans la société. Cela passe notamment par le renforcement du rôle des femmes dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Ainsi, le projet s'aligne sur les priorités présidentielles ainsi que sur le plan d'action national de deuxième génération de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui démontre la volonté du

---

<sup>8</sup> Dans le cadre de la formulation de ce plan global de réintégration, le Chef de l'Etat a nommé au niveau de son Cabinet, un Conseiller Spécial chargé des questions de DDR et réintégration communautaire.

Gouvernement à traduire dans les faits les engagements de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. En effet, les femmes sont très souvent exclues des processus de réconciliation et de consolidation de la paix, elles ont moins de chance d'obtenir justice et réparation pour les préjudices subis ainsi que de contribuer aux réformes publiques et aux institutions politiques. Or, les femmes sont des forces de changements importantes ; dans l'objectif de l'avènement d'une société pacifique et équitable, la voix des femmes doit être entendue et prise en compte. Les femmes peuvent jouer un rôle important dans la réintégration des démobilisés. Elles démontrent des compétences avérées en matière de médiation sociale et, en renforçant leurs rôles dans les cellules familiales et communautaires sur les questions de cohésion sociale, gestion de conflit et gestion durable des ressources naturelles, pour avoir un impact positif sur la réintégration au niveau communautaire. Dans ce cadre, l'autonomisation des femmes et des filles représente un des facteurs déterminants contribuant au rétablissement de la stabilité, à la réinsertion et à une paix durable.

29. En résumé, ce projet visera à appuyer les efforts du Gouvernement congolais dans la réponse rapide à apporter au phénomène de démobilisation spontanée afin de capitaliser sur cette tendance à la démobilisation ainsi que de contribuer à minimiser les risques sécuritaires immédiats causés par le retour des ex-miliciens et leurs dépendants en se focalisant en particulier sur les communautés d'accueil. L'État devrait être soutenu dans la mise en place d'un processus de justice transitionnelle effectif afin de traduire en justice les responsables de crimes commis, de s'engager véritablement dans le processus de réconciliation et de contribuer à la consolidation de la paix. Il s'agit ainsi, d'une part, de soutenir l'État dans le renforcement de son efficacité, crédibilité, transparence et redevabilité auprès des populations et, d'autre part, d'apporter un soutien aux communautés d'accueil.

30. Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet s'aligneront et viendront en appui aux différentes actions déjà en cours ou en préparation à l'initiative du Gouvernement de manière à apporter une contribution substantielle à la consolidation de la paix. A cela s'ajoute également l'appel incessant à la paix et au développement des communautés locales à travers les élus, les chefs traditionnels, les leaders, les femmes et les jeunes. Ainsi, il y a de réelles opportunités pour une collaboration en vue d'obtenir des changements positifs en matière de consolidation de la paix par le biais de l'encadrement des ex-miliciens qui sont déjà retournés au sein de leurs familles et communautés d'origine.

c) Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

31. Le projet s'inscrit en complémentarité d'autres interventions et programmes mis en œuvre dans les provinces du Kasai, Kasai Central et Tanganyika en matière d'appui à la consolidation de la paix<sup>9</sup> :

<sup>9</sup> Cette liste n'est pas exhaustive.

- Programme CAP III au Kasai Central, Kasai et Tanganyika<sup>10</sup> dont l'objectif est de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux et violations graves des droits de l'homme à travers un appui aux juridictions civiles et militaires. En collaboration avec la Cellule d'Appui aux Poursuites (CAP), la MONUSCO, le PNUD et le BCNUDH, les autorités judiciaires ont établi une liste de dossiers prioritaires.
- Programme PAJURR (financé par le PBF) au Kasai Central visant au renforcement de la cohésion sociale à travers une approche multidimensionnelle reposant sur le renforcement de la chaîne pénale, les efforts de réconciliation et de pacification et le relèvement économique des communautés affectées par le conflit.
- Programme JAD de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Kasai Central visant à réduire l'incidence des VBG en RDC à travers la transformation des normes socioculturelles, à renforcer la résilience des survivant(e)s grâce à une prise en charge holistique et à renforcer la coordination de la lutte au niveau provincial.
- Dix projets de la MONUSCO (dont 2 au Kasai et 8 au Kasai Central) RVC sont déjà en cours d'exécution pour un budget de US\$ 868 933 impliquant 5 024 bénéficiaires directs dans des projets de réhabilitation d'infrastructures, formation professionnelle, agriculture, sensibilisation à la cohabitation pacifique, dialogue et réconciliation. Les projets visent ainsi à faciliter la réinsertion socio-économique d'anciens miliciens (40%), de femmes vulnérables (30%) et de jeunes à risque d'être recrutés dans la milice (30%). MONUSCO DDR/RR-CVR a ainsi privilégié les zones qui constituaient de grandes poches de conflits acharnés et qui par conséquent hébergeaient beaucoup de miliciens, tenant toutefois en compte les préoccupations en matière de sécurité et les contraintes en termes d'exécution des projets qui y sont liées. La sélection et la mise en œuvre des projets a été réalisée au travers d'un processus consultatif auprès des groupes cibles et des zones communautaires, et par la mise en place d'un comité de coordination) regroupant des représentants de la société civile, des représentantes de groupes de femmes et leaders de la jeunesse, chefs de milice et l'administrateur local

<sup>10</sup> La carte judiciaire n'a pas encore été adaptée à la nouvelle carte administrative, ainsi les juridictions militaires basées à Kananga et à Lubumbashi (Cour Militaire) sont compétentes sur le territoire du Kasai Central, du Kasai et du Tanganyika.



**Tableau N°2 : Liste des projets en cours de mise en œuvre dans la zone du projet**

<b>Nom du projet (durée)</b>	<b>Donateur et budget</b>	<b>Axes thématiques du projet</b>	<b>Différence / complémentarité avec la proposition actuelle</b>
<i>Projet Réduction de Violence Communautaire de la MONUSCO</i>	MONUSCO, 868 933 USD pour une dizaine de projet dans les Kasai	L'appui au dialogue communautaire par des activités de sensibilisation sur la paix et la réconciliation ainsi que la réhabilitation des infrastructures sociales ; formations professionnelles, la promotion des activités génératrices de revenu et activités agricoles Le programme est composé de trois axes d'intervention complémentaires : i. Lutte contre l'impunité & Restauration de l'Etat de droit ii. Vérité, reconnaissance et dialogue iii. Relance de l'économie locale et réintégration socioéconomique des individus et communautés affectés par le conflit	Complémentarité de l'approche et des activités dans une approche de plus long terme ; complémentarité pour la sélection des bénéficiaires.
<i>Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central (24 mois) PNUD-CNUDH-Search For Common Ground (SFCG)</i>	PBF, 3,5 millions USD	Le programme est composé de trois axes d'intervention complémentaires : i. Lutte contre l'impunité & Restauration de l'Etat de droit ii. Vérité, reconnaissance et dialogue iii. Relance de l'économie locale et réintégration socioéconomique des individus et communautés affectés par le conflit	Synergie sur la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle pour la province du Kasai Central
<i>Lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Justice, Autonomie et Dignité des Femmes et des Jeunes Filles en RDC' (4 ans) PNUD-UNFPA-BCNUDH</i>	18 millions de CAN sur 5 ans et 5 provinces	Le programme est composé de trois axes d'intervention complémentaires : i. Soutenir l'engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l'égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG ; ii. Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM et d'autres structures d'offre	Les deux projets s'inscriront en complémentarité pour contribuer à réaliser des changements profonds au sein des institutions et des communautés en termes d'accès à la justice et de renforcement de la cohésion sociale

<p>Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC à travers le renforcement des Cellules d'Appui aux Poursuites – CAP 3 PNUD &amp; MONUSCOS JSS</p>		<p>de services ainsi qu'à travers la mobilisation des réseaux communautaires d'alerte, de prévention et de réponses aux VBG ; iii. Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VBG.</p>	
<p>625 800 USD</p>		<p>Lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux à travers le renforcement des capacités des acteurs judiciaires civils et militaires ;</p>	<p>Lutte contre l'impunité avec le suivi de la stratégie de poursuite et le renforcement des acteurs judiciaires ;</p>

Source : Equipe de rédaction, sur la base de la documentation existante

Par ailleurs, il faut noter que plusieurs agences des Nations Unies et ONGs (nationales et internationales) interviennent dans les 3 provinces dans le cadre de la réponse humanitaire.

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

### a) Description du contenu du projet

32. L'objectif général du projet est de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées par les conflits et de répondre aux causes structurelles des conflits dans les provinces du Kasai, Kasai Central et Tanganyika afin d'assurer la consolidation d'une paix durable et le développement économique durable. En effet, le programme se focalise sur les causes et les conséquences du conflit afin d'identifier des interventions permettant de favoriser la stabilité et pacification permettant un développement durable des provinces. Il s'agit de développer une réponse multidimensionnelle au phénomène de démobilisation spontanées de miliciens et à ses conséquences. Pour ce faire, la stratégie du projet repose sur deux axes d'intervention complémentaires que sont : i) L'appui au processus de réconciliation à travers les mécanismes de justice transitionnelle et ; ii) L'appui au développement économique local durable.

33. De manière transversale, les deux axes seront liés par la réhabilitation des infrastructures communautaires détruites au cours du conflit dans une logique de réparations collectives et symboliques, qui se rajoutent au droit à la réparation individuelle pour des victimes des violations graves, y inclut les violences sexuelles. Ainsi, cette logique communautaire tient compte du changement des identités sociales et de l'impact psychologique du conflit sur les ex-miliciens et toutes les communautés, tout en respectant le droit à la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition pour les victimes. A travers cette approche, les ex-miliciens peuvent participer à la consolidation de la paix et au développement économique au fur et à mesure des besoins exprimés par les communautés, y inclut les victimes. Ces efforts et ces engagements pacifiques doivent être appuyés, renforcés et rendus mutuellement bénéfiques.

34. C'est la raison pour laquelle le projet vise à soutenir les efforts du Gouvernement à adresser les causes structurelles des conflits intercommunautaires au Kasai, Kasai Central, et Tanganyika, à renforcer la résilience des communautés d'accueil (ex-miliciens, déplacés et expulsés d'Angola) et à contribuer au développement durable de l'économie locale. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes et des jeunes dans l'ensemble des activités et des mécanismes liés au processus de réconciliations.

### b) Théorie du changement pour le projet

35. Le projet va créer un effet global de transformation, au sein des communautés basées dans les zones de conflits du Kasai Central, du Kasai et du Tanganyika, à travers une cohabitation pacifique des ex combattants, des retournés d'Angola et les autres membres des communautés locales.

36. En renforçant l'autorité de l'Etat et en luttant contre l'impunité ainsi que les violences basées sur le genre à travers la mise en place d'une justice transitionnelle et réparatrice ainsi que la promotion d'une culture de la paix et le développement de compétences nécessaires au

règlement des conflits, les tensions communautaires seront apaisées et le sentiment de sécurité des populations rétablit.

37. Si l'ensemble des membres des communautés, y compris les plus vulnérables/marginalisés sont directement impliqués dans la vie politique de la communauté et davantage consultés en matière de résolution pacifique des conflits et si les membres de la communauté voient leur qualité de vie s'améliorer, alors les vulnérabilités individuelles et les actes de violence diminueront et la cohésion sociale sera renforcée.

38. Si les demandes des populations en matière de justice (au sens pluriel) sont honorées à travers la mise en place des différents mécanismes de justice transitionnelle, alors la compréhension commune des causes du conflit et une histoire partagée des conflits peuvent être définies contribuant au renforcement de la cohésion sociale et du processus de pacification.

39. Si l'économie locale est redynamisée à travers la réhabilitation des infrastructures communautaires et le développement d'activités, alors les relations sociales intra- et intercommunautaires sont améliorées et le processus de développement et de pacification évoluent durablement.

40. Si les infrastructures de base sont réhabilitées, alors l'accès aux services sociaux de base pour les communautés est facilité et contribue à renforcer la confiance des individus dans les institutions étatiques.

41. Si les membres des communautés, en particulier les jeunes à risque et les femmes, bénéficient d'activités génératrices de revenus et d'un encadrement, alors les sources de frustration et les incitants à s'engager dans un conflit violence diminuent.

42. Si les populations victimes de crimes internationaux et graves violations des droits humains obtiennent justice pour les préjudices subies, alors la confiance de la population dans les institutions judiciaires augmente et les actes de justice populaire sont réduits.

43. Si les mécanismes traditionnels/coutumiers/communautaires de résolution des conflits sont renforcés et inclusifs, alors le processus de réconciliation intra- et intercommunautaire peut commencer et contribuer à la consolidation de la paix.

44. Si les espaces de dialogue intra- et intercommunautaires et avec les autorités étatiques sont renforcés, alors les structures communautaires vont transformer leurs pratiques et s'engager dans la résolution des conflits et la médiation et réduire les sentiments de rancœur et de vengeance.

45. Si les bénéficiaires directs des activités de relèvement communautaire sont choisis et sélectionnés par des structures représentatives, comme les Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD), alors les risques de tensions intra-communautaires et d'accusation de « favoritisme » diminuent.

Pacification durable permettant la stabilisation et le développement

OBJECTIFS STRATEGIQUES

I. Les mécanismes de justice transitionnelle sont opérationnels pour les communautés et la consolidation de la paix.

II. Réduction durable de la violence : Réintégration socio-économique communautaire et redynamisation de l'économie locale

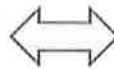
Réduction des actes de justice populaire et des tensions autour du pouvoir coutumier.

La cohésion sociale est renforcée ; les communautés sont reconciliées et accueillent les ex-miliciens et groupes associés

Les démobilisés spontanés et personnes vulnérables de la communauté génèrent des revenus stables et contribuent à la réhabilitation communautaire et à la relance de l'économie

Les communautés et victimes sont réparées à travers un accès facilité aux services sociaux de base

Les communautés sont reconciliées et la justice et coexistence pacifique sont rétablies (grâce aux mécanismes de justice transitionnelle et résolution des conflits )



Les infrastructures et services essentiels sont réhabilités fonctionnels (latrines, points d'eau, école, poste de santé)

Les CLPD sont établis/renforcés et harmonisés pour la prise de décisions quant à la réhabilitation et la sélection des bénéficiaires des activités HIMO & Les CVJR sont établies pour adresser les questions de vérité, justice et réparation des communautés affectées par le conflit.

Lutte contre l'impunité, Vérité, et dialogue – Synergie avec les résultats du PAJURR et JAD

Approche 3x6 – Synergies avec les résultats du projet SCORE et projet CVR

Analyse des perceptions et besoins de justice au niveau communautaires ; vérité, reconnaissance et dialogue intra et intercommunautaires ; traumas psychologiques, comportements violents ; changement d'identités liés au conflit ; droit des peuples autochtones

Approche gender sensitive avec une attention particulière portée aux femmes, filles et enfants...

Identification des besoins de réhabilitation des infrastructures communautaires ; études de marché, agriculture et autres filières, chaînes de valeur, partenariat avec secteur privé

***Effet 1 : Les mécanismes de justice transitionnelle sont rendus opérationnels et/ou renforcés dans les localités ciblées (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non-répétition) pour contribuer à la consolidation de la paix dans les provinces ciblées***

46. Le projet vise à assurer la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle en conformité avec les standards internationaux des droits de l'homme et ainsi assurer la complémentarité entre les quatre piliers : droit à la justice, droit à la vérité, droit à la réparation et garanties de non-répétition. Il s'agit ainsi de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix à travers des appuis ciblés au niveau institutionnel et communautaire en matière de justice, de dialogue intra- et intercommunautaires et d'initiatives en faveur de la culture de la paix. En effet, le renforcement de l'accès à la justice au sens pluriel (judiciaire et non judiciaire ; formelle et non formelle) est un élément essentiel dans la réconciliation nationale. Des consultations populaires inclusives seront ainsi menées auprès des populations des localités ciblées afin d'identifier leurs besoins spécifiques en matière de justice et de réconciliation. Les dispositions nécessaires à accroître le nombre des femmes et jeunes filles dans les instances de prise de décisions au niveau institutionnel et communautaire seront prioritaires afin d'assurer une participation équitable aux mécanismes de règlement des conflits et consolidation de la paix.

47. L'inaction et la paralysie des institutions judiciaires favorisent l'enracinement d'une culture de l'impunité qui est une source directe de déstabilisation et de conflit. Le projet œuvre de manière concomitante au niveau de l'offre de la justice à travers une amélioration des capacités techniques et opérationnelles = des institutions judiciaires civiles et militaires et au niveau de la demande de la justice à travers la sensibilisation des populations sur leurs droits et les mécanismes à leur disposition pour les faire valoir<sup>11</sup>. Les missions d'enquête et les audiences foraines des juridictions civiles et militaires seront appuyées afin de rapprocher la justice des justiciables, de lutter contre l'impunité et de prévenir la vengeance par des formes de "justice populaire". Il s'agit de contribuer à restaurer un lien de confiance entre les communautés et les institutions judiciaires grâce à la poursuite des crimes emblématiques – ainsi que de mécanismes de justice transitionnelle, et de rétablir la justice dans sa fonction de pacificatrice sociale ce qui permettra d'engager les communautés dans ce processus de consolidation de la paix.

48. En outre, le projet appui la mise en place et le fonctionnement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits (mécanismes non judiciaires) comme mécanismes communautaires de résolutions pacifiques des conflits et comme acteurs majeurs du processus de réconciliation ; une attention particulière sera portée à la participation des femmes et au respect des droits fondamentaux. L'accompagnement dans la mise en œuvre de certains mécanismes de justice transitionnelle, le renforcement des structures locales de transformation

<sup>11</sup> Il s'inscrit en complémentarité du projet PAJURR mis en œuvre au Kasai Central mais qui en raison de la carte judiciaire couvre également le Kasai en matière de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale. Des activités complémentaires peuvent être prévues dans le cadre de ce projet, également pour le Tanganyika.



et de résolution des conflits et l'appui aux mécanismes alternatifs de règlement des conflits contribuent également à la promotion du dialogue entre les communautés affectées par le conflit dans un objectif de coexistence pacifique dans un premier temps et de réconciliation sur le long terme. La promotion du leadership des femmes et leur renforcement de capacités en médiation favorisera leur intégration et participation effective au sein de ces mécanismes, pour une prise en compte efficace du genre et des besoins spécifiques des femmes et des filles survivantes du conflit.

49. En effet, la multitude des conflits locaux, liés au pouvoir coutumier, au litiges fonciers, est à l'origine des conflits violents des provinces ciblées. Ces conflits locaux peuvent trouver leurs solutions durables au sein de ces mécanismes alternatifs de règlement des conflits au niveau intra- et intercommunautaires basés sur le droit à la vérité. Il s'agit d'un droit fondamental pour les victimes et les familles des victimes de violations ; il est consacré dans plusieurs instruments de protection des Droits de l'Homme. Il est très souvent la première revendication des individus et des communautés qui veulent savoir ce qui est arrivé à leurs proches ainsi que les circonstances des violations commises. La divulgation d'informations spécifiques et vérifiées relatives aux crimes commis est un élément essentiel de la transition pacifique et correspond à un moment clé pour la reconstruction morale des individus et des communautés ; il apparaît comme une précondition à la réconciliation intra- et intercommunautaire. Il est nécessaire de pouvoir répondre à des questions existentielles des communautés affectées afin de désamorcer également certaines sources de conflit. Ainsi, le projet vise à soutenir le processus d'établissement de Commissions Provinciales Vérité & Réconciliation afin d'établir les circonstances dans lesquelles les crimes internationaux et autres violations sérieuses des Droits de l'Homme ont été commis et d'identifier la localisation des victimes. Ces Commissions créées au Kasai et Tanganyika travailleront, en coordination avec celle déjà en formation au Kasai Central. Les consultations avec les acteurs provinciaux et locaux permettront de faire l'état des lieux des mécanismes existants dans ces provinces au niveau administratif et coutumier et des besoins exprimés par les autorités provinciales/locales et surtout des communautés, mais également d'identifier les membres potentiels des Commissions et leur assise et de déterminer ses objectifs / résultats.

50. Il est ainsi crucial de développer et renforcer structures locales de dialogue et de favoriser l'inclusivité et la participation de l'ensemble des membres de la communauté (en particulier les femmes et les jeunes) au sein de ces espaces d'échanges afin d'identifier ensemble les obstacles économiques, sociaux et sécuritaires à la consolidation de la paix, et les solutions issues d'un dialogue inclusif. Les structures locales de dialogue seront à la fois plus autonomes et mieux outillées pour résoudre des conflits à petite échelle au sein de leurs communautés et pour mener des efforts de plaidoyer auprès des autorités locales et communautés en conflits. Il s'agit de contribuer au rétablissement de la confiance entre les différents segments de la société et de promouvoir la coopération, l'harmonie et la cohésion sociale – indispensables à la pacification et au développement économique des provinces ciblées. En complément, des initiatives de « vivre ensemble » et de promotion à la culture de la paix ainsi que tout processus rituel de réintégration et de pacification seront encouragées et

soutenues. Concrètement, cela peut se traduire par des campagnes de sensibilisation, des activités socio-culturelles, des émissions de radios communautaires, etc.

51. Le projet encouragera également les autorités provinciales et nationales à soutenir et reconnaître l'action de ces mécanismes communautaires afin d'assurer une bonne appropriation du projet par toutes les parties prenantes (acteurs locaux, nationaux et les communautés).

52. Les activités génériques suivantes regroupés autour de quatre produits sont prévues pour cet effet :

i. *Produit 1 : Les connaissances de la population sur les mécanismes de justice transitionnelle sont renforcées et les besoins en matière de justice des populations sont identifiés.*

- a. Etat des lieux et collecte des données (quantitative et qualitative) désagrégées par sexe et par âge sur les mécanismes de justice transitionnelle au niveau local et provincial ;
- b. Réalisation des consultations populaires et la validation des états de lieux afin d'identifier les besoins en matière de justice transitionnelle ;
- c. Sensibilisation des autorités locales, la société civile et les communautés sur le processus de justice transitionnelle, les droits humains, les espaces de dialogue ;

ii. *Produit 2 : L'efficacité de la lutte contre l'impunité est améliorée grâce au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs judiciaires.*

- a. Développement des outils/mécanismes pour la lutte contre l'impunité : élaboration, suivi et évaluation des stratégies provinciales de priorisation ;
- b. Renforcement des capacités des acteurs judiciaires militaires et civiles en matière de poursuite des crimes internationaux et violations graves des droits de l'homme ;
- c. Appui au fonctionnement des acteurs de la chaîne pénale à travers un appui technique et logistique aux missions d'enquête, audiences foraines et chambres du conseil ;
- d. Mise en place des mécanismes de suivi et validation et mobilisation des parties prenantes.

iii. *Produit 3 : Le processus de réconciliation est amorcé à travers la mise en place de Commissions Vérité et Réconciliation (CVR) au niveau provincial*

- a. Conduite et actualisation des analyses des conflits sensibles au genre dans les provinces ciblées ;
- b. Sensibilisation des parties prenantes sur les CVR ;
- c. Fournir un appui technique et logistique au processus d'établissement de Commission Provinciale Vérité et Réconciliation.

- iv. *Produit 4 : Les capacités des mécanismes alternatifs de règlement de conflits sont renforcées pour améliorer la résolution durable des conflits locaux en conformité avec les principes fondamentaux des droits de l'homme*
- a. Identification et analyse des mécanismes alternatifs locaux de règlement des conflits pour la résolution des conflits (coutumier ; foncier...);
  - b. Renforcement des capacités des animateurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits et structures communautaires, y compris la Commission de Règlement des Conflits Coutumiers ;
  - c. Sensibilisation à la participation des victimes et auteurs dans ces mécanismes, et appuyer la résolution des conflits intra et intercommunautaires ;
  - d. Appui aux radios communautaires pour la sensibilisation liée à la culture de la paix et réconciliation ;
  - e. Appui au développement d'espaces de dialogues inclusifs et renforcement des mécanismes de dialogues entre autorités/institutions et les organisations de la société civile en particulier des femmes et des jeunes ;
  - f. Mise en place d'une assistance holistique (juridique, médicale et psychosociale) pour les victimes, communautés, dépendants et démobilisés (sessions d'écoutes individuelles et collectives, activités de prévention...);
  - g. Appui aux activités de sensibilisation à la culture de la paix et coexistence pacifique (activités culturelles, sportives...).

***Effet 2 : Les communautés bénéficient de la redynamisation de l'économie locale et d'un accès amélioré aux services sociaux de base à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la réhabilitation d'infrastructures communautaires prioritaires.***

53. Ce projet contribue à redynamiser l'économie locale et améliorer l'accès aux services sociaux de base des communautés affectées par le conflit à travers la mise en œuvre d'activités intenses en utilisation de main d'œuvre, le développement d'activités génératrices de revenus et la réhabilitation des infrastructures communautaires. Le choix des zones spécifiques d'intervention sera fait par une concertation participative au niveau de la province et des territoires. Ensuite l'identification des infrastructures communautaires à réhabiliter fait suite à une concertation participative et inclusive au niveau local (dans les communautés sélectionnées).

54. Ce projet adopte l'approche 3x6, une méthodologie spécifique pour améliorer la cohésion sociale et stimuler la relance socio-économique des communautés identifiées par le projet. Après avoir réalisé des travaux de chantiers, comme la réhabilitation d'infrastructures communautaires, les participants sont soutenus dans une deuxième phase pour créer leurs propres activités génératrices de revenus dans les secteurs à forts potentiels. Ils bénéficient de l'épargne générée par les travaux réalisés augmentés d'un fonds du projet pour intégrer des associations de producteurs et investir dans de petites entreprises économiques locales. Une attention particulière est mise dans la mitigation des conflits liés aux ressources naturelles (RN). Dans la troisième phase, ces activités économiques sont renforcées par la consolidation des structures de gestion au sein de l'association, le renforcement des chaînes de valeurs, la

formation sur l'accès aux marchés, les prix et le marketing, et enfin l'accès aux microcrédits. Une attention particulière est portée à l'identification des filières porteuses (en tenant compte des précédentes interventions), à la conservation et transformation des produits ainsi qu'à leur transport pour faciliter leur commercialisation et la création de revenus.

55. Ces interventions ont un impact à deux niveaux : individuel et communautaire. En effet, 3.000 individus (1.800 pour les provinces du Kasai et Kasai Central et 1.200 pour le Tanganyika) sont ciblés comme bénéficiaires directs selon des critères objectifs et transparents de vulnérabilité pour participer directement à ces travaux. Les ex-miliciens, les personnes déplacées, les victimes et les familles d'accueil peuvent bénéficier directement de la mise en œuvre des activités ; une attention particulière sera portée aux femmes et aux jeunes. Les jeunes filles et garçons sont particulièrement ciblés par le projet car ils sont majoritaires parmi les miliciens ; le manque de perspectives économiques durables et d'encadrement éducatif a conduit à leur manipulation et leur enrôlement dans des milices. Afin d'établir une paix durable, il est essentiel que les jeunes soient au cœur des interventions. Cependant, l'ensemble de la communauté bénéficie des résultats du travail réalisé à travers un accès facilité à des infrastructures communautaires opérationnelles, auparavant détruites par le conflit.

56. A travers cette approche, il s'agit de pouvoir répondre à la nécessité d'encadrer les ex-miliciens qui se sont rendus et d'offrir des opportunités de développement socioéconomique durables aux communautés afin de réduire les frustrations et de réduire le risque de rejoindre des groupes armés. L'objectif est d'offrir une alternative à la violence pour les jeunes à travers des activités économiquement et socialement productives. En outre, la relance de l'économie locale et des échanges commerciaux permet de créer des liens d'interdépendance au sein et entre les communautés et ainsi de restaurer des relations sociales pacifiques. Cette approche communautaire se doit d'être inclusive afin également d'avancer dans les discussions quant au développement des communautés et des territoires en ne laissant personne à la marge. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les connaissances de la Mission en matière de programmes DDR/RVC qui ont pour base la neutralisation des groupes armés par la diminution de leurs effectifs, la protection contre le recrutement et le renforcement de la cohésion sociale et de la responsabilisation au sein des communautés, tout en renforçant la capacité interne de remédier à la marginalisation qui entraîne souvent le recours à la violence armée, servant ainsi de pont stabilisateur entre la réponse aux crises et le développement à long terme.

57. Les activités suivantes articulées autour de deux axes, sont prévues pour cet effet :

- i. *Produit 1 : Les capacités des communautés d'accueil et affectées par les conflits sont améliorées pour répondre aux besoins communautaires en matière de services de base et de cohésion sociale et intercommunautaire.*
  - a. Appui à la mise en place des CLPD dans les zones concernées et renforcement de leurs capacités en matière d'audit social des ressources et politiques publiques ;
  - b. Identification participative et par l'approche basée sur les droits de l'homme (HRBD), sensible au genre, des besoins communautaires en matière de service de base et relèvement économique (paquets d'interventions) et l'élaboration des plans

locaux de développement - Identification participative des zones d'interventions spécifiques (communautés) et des infrastructures communautaires à réhabiliter ;

ii. *Produit 2 : La réintégration socio-économique des groupes vulnérables est améliorée par la création d'emploi et d'opportunités en faveur des populations cibles et la réhabilitation d'infrastructures communautaires.*

- a. Sélection et formation des ONG d'exécution et mise en œuvre des chantiers HIMO (*Haute Intensité de Main d'Œuvre*) pour la réhabilitation des infrastructures (qui sont des réparations matérielles et symboliques des préjudices causés) en assurant la participation des ex-miliciens, personnes associées impliquées dans le processus de justice transitionnelle ainsi que les victimes, familles d'accueil, déplacés internes, expulsés d'Angola ;
- b. Dotation en équipements pour la fiabilisation des infrastructures (stabilisateurs, compacteurs, ...) ;
- c. Facilitation à la création et le développement d'associations de producteurs et productrices et de petites entreprises locales (avec l'épargne des travaux HIMO) ;
- d. Dotation des équipements et infrastructures répondants au besoin de consolidation des AGR (stockage, transport, ...) ;

iii. *Produit 3 : La durabilité des AGR est assurée à travers la formation des bénéficiaires, la dotation des équipements et la réhabilitation d'infrastructures de transport et de stockage*

- a. Identification et appui au développement de filières porteuses pour la création/développement d'activités génératrices de revenus (respectueuse de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles) ;
- b. Appui à l'encadrement des jeunes filles et garçons à travers des formations vocationnelles en petit métier, en gestion financière, marketing... ;
- c. Renforcement des chaînes de valeurs liées aux entreprises établies en assurant leur durabilité.

#### **d) Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet**

##### *Ciblage des Bénéficiaires et participants*

58. Le projet repose sur une approche communautaire et cible ainsi les communautés qui accueillent des personnes auto-démobilisées, des victimes, des déplacés internes et des retournés d'Angola. L'identification des communautés bénéficiaires répond à un processus de sélection selon des critères objectifs et transparents de vulnérabilités. Parmi les critères de sélection des zones, on peut notamment retenir : i) la présence de miliciens 'Kamuina Nsapu' et autres groupes d'auto-défenses qui se sont rendus et d'IDPs ; ii) la gravité des conséquences du conflit (destruction d'infrastructures, nombre de victimes directes...) ; iii) accès difficile aux services sociaux de base et indicateurs de pauvreté bas ; iv) présence de retournés, IDPs, refoulés. Des missions d'identification des communautés seront menées avant le démarrage des activités ; la sélection des individus comme bénéficiaires directs sera également faite en étroite collaboration avec les communautés, à travers les Comités Locaux de Paix et

Développement, et de façon cohérente avec les initiatives DD-CVR de la MONUSCO. Une attention particulière est portée aux femmes, aux jeunes et aux enfants pour la prise en compte de leurs besoins et leur participation directe dans la mise en œuvre des activités et organes communautaires.

59. Il faut noter que le processus d'identification et de sélection des bénéficiaires doit être particulièrement transparent et une importante communication est nécessaire pour éviter la divulgation de mauvaises informations quant aux objectifs du projet. Il s'agit d'éviter la stigmatisation des bénéficiaires et de ne pas privilégier les ex-miliciens, d'où l'approche communautaire adoptée. Le projet vient en appui aux communautés qui accueillent des personnes auto-démobilisées, indépendamment du fait qu'ils aient pu, ou pas, participer à des activités de désarmement et démobilisation (« DD ») ou de réduction de violences communautaires (« RVC ») mis en œuvre par la MONUSCO en appui aux efforts du gouvernement selon le mandat accordé dans la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2463 (2019) qui s'éteint présentement jusqu'au 20 décembre 2019.

60. Au total, le projet compte cibler les communautés d'accueil à travers les provinces du Kasai Central, Kasai et Tanganyika qui hébergent des ex-miliciens, déplacés, retournés d'Angola et des victimes. L'identification des communautés bénéficiaires du projet sera réalisée conjointement entre les agences d'exécution du projet et la MONUSCO, partant des zones déjà touchées par les projets CVR de la MONUSCO. Ceci aura l'avantage de ne pas revenir vers les mêmes bénéficiaires

61. Pour le deuxième axe d'intervention, le projet vise 3 000 individus (hommes, femmes, jeunes) qui peuvent être des ex-miliciens, dépendants de miliciens, victimes de crimes liés au conflit (y compris VBG), expulsés d'Angola, déplacés internes, famille d'accueil, jeunes à risques, individus vulnérables. Chaque communauté bénéficie de projets de réhabilitation des infrastructures communautaires liées aux services de base et la relance économique.

62. De plus, (au-delà des \$870,185), la MONUSCO prévoit de contribuer aux projets DD-RVC/CVR à hauteur de US \$1,5 millions durant l'année fiscale 2019/2020 dans le Kasai et le Kasai Central. La sélection des communautés ciblées devra donc prendre en compte les projets de RVC à l'instar de ceux déjà en cours au Kasai, et concernera notamment 8 projets RVC et 2 Projets DD-RVC et ayant comme bénéficiaires direct 2040 et 10,200 bénéficiaires indirects. Ces projets ont pour but, d'une part de contribuer au renforcement de la cohésion sociale autour des activités/travaux de réhabilitation des infrastructures de base et la réinsertion socio-économique des ex-miliciens, les femmes vulnérables ainsi que les jeunes à risque de recrutement dans les milices/groupes de malfaiteurs. Il est à noter que la MONUSCO prévoit également de contribuer dans l'année fiscale 2019-2020 à hauteur de US \$1 million de son budget statutaire aux projets DD-RVC et CVR au Tanganyika.

63. Le projet vise également à renforcer les capacités techniques des acteurs au niveau communautaires (7/8 par Comité Local) c'est-à-dire des leaders communautaires, chefs coutumiers, des femmes et jeunes leaders, membres de la société civile (en particulier des



organisations féminines, des jeunes et des peuples autochtones), personnels responsable des moyens de communication et membres du secteur privé.

64. Les agences d'exécution du projet identifieront, selon leurs règles et procédures et sur la base d'un appel d'offre compétitif selon des critères objectifs et transparents, **5 à 10 ONG** nationales afin de mettre en œuvre les activités au niveau communautaires.

*Ciblage des zones géographiques du projet :*

65. Le projet couvrira les provinces du Kasaï Central, Kasaï et Tanganyika et plus particulièrement les localités affectées par le mouvement de démobilisation spontanée et ayant reçu des ex-miliciens et personnes associées aux groupes armés, dépendants des ex-miliciens, et parmi eux en particulier les femmes, garçons et filles ainsi que les localités ayant peu d'infrastructures communautaires et des localités avec plus de victimes du conflit. Le tableau ci-dessous présente les zones géographiques provisoires de mise en œuvre du projet, ainsi qu'une estimation des nombres de miliciens dans ces zones<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Ces données sont issues des données collectées auprès des acteurs étatiques et non étatiques au cours de la mission d'identification réalisée en Mai 2019. Les données sont à actualiser et confirmer avec de nouvelles sources.

**Tableau N°3 : Zones géographiques, aperçu des Communautés et nombre de miliciens**

<i>Province</i>	<i>Zone d'intervention / Territoire</i>	<i>Données actuelles /Province</i>	<i>Nombre réel approximatif/ Province des ex-miliciens et personnes associées</i>	<i>Individus ciblés par le projet</i>
<b>Kamuina Nsapu : estimés jusqu' 30,000, 40% enfants</b>				
<b>Kasaï Central</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lwiza</li> <li>- Kazumba</li> <li>- Dimbelenge</li> <li>- Demba</li> <li>- Dibaya</li> <li>- Kananga ville</li> </ul>	<p>- 1 600 miliciens KN désarmés</p> <p>-83 884 retournés d'Angola dont 29 208 femmes et 5 494 enfants</p>	-3 000 miliciens KN	1 800 individus sont ciblés pour être bénéficiaires directs du projet
<b>Kasaï</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tshikapa ville</li> <li>- Tshikapa territoire : Kamonia</li> <li>- Territoire Lwebo</li> <li>- Territoire Ilebo</li> <li>- Territoire Mweka</li> <li>- Territoire Dekese</li> </ul>	<p>-1 972 miliciens KN désarmés : 1182 hommes, 790 femmes, 350 enfants dont 102 filles</p> <p>-188 872 expulsés : 85 817 hommes, 56 179 femmes, 41 781 enfants dont 18 644 filles.</p>	-3 000 miliciens KN	
<b>Tanganyika</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire de Kabalo</li> <li>- Territoire Nyunzu</li> <li>- Territoire Manono</li> <li>- Territoire Kalemie</li> </ul>	-5 000 membres (bantous et Twa)	-3 000 miliciens armés : autochtones (Twa) et Maï- Maï (bantous)	1 200 individus sont ciblés pour être bénéficiaires directs du projet

66. Le projet sera mis en œuvre en 2 phases selon un ciblage flexible et discrétionnaire qui est adapté aux situations particulières de chaque localité et communauté tout en évitant la stigmatisation et sans donner l'impression de privilégier les ex-miliciens. La première phase se concentre sur les communautés d'accueils qui hébergent des ex-miliciens auto-démobilisés, des déplacés et des expulsés d'Angola ainsi que des victimes des violences liées aux conflits.

<b>PHASE I</b>	
<i>Région/province</i>	<i>Groupes cibles</i>
Province du Kasai Central et Kasai	Communautés d'accueil de personnes associées aux KN auto-démobilisées, de déplacés, expulsés d'Angola et de victimes de violences liées aux conflits.
Province de Tanganyika	Communautés d'accueil de personnes associées aux Mai Mai auto-démobilisées, de déplacés, de retournés et de victimes de violences liées aux conflits.
<b>PHASE II</b>	
<i>Région/province</i>	<i>Groupes cibles</i>
Kasai central	Communautés d'accueil de personnes associées aux Kamuina Nsapu (KN), de miliciens officiellement démobilisés et/ou reconnus comme des ex-combattants, de déplacés, d'expulsés d'Angola et de victimes de violences liées aux conflits.
Kasai	Communautés d'accueil de personnes associées aux KN et autres groupes d'auto-défense, de miliciens officiellement démobilisés et/ou reconnus comme des ex-combattants des KN et autres groupes d'auto-défense, de déplacés, d'expulsés d'Angola et de victimes de violences liées aux conflits.
Tanganyika	Communautés d'accueil de dépendants des ex-miliciens, d'ex-miliciens officiellement démobilisés et/ou reconnus comme des ex-combattants, de déplacés et de victimes de violences liées aux conflits.

### III. Gestion du projet et coordination

#### 4. Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Effectif du personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<b>PNUD</b>		Canada; UNDP Core Budget; BBPS; Japon; Corée du Sud ; Suède, Norvège	Kinshasa (HQ) ; Goma ; Bukavu ; Kisangani, Bas Uélé, Kananga	Le PNUD compte un total de 244 personnes basées à Kinshasa. L'équipe à Kananga est composée de 10 membres.	Unité Consolidation et de la Paix et Renforcement de la Démocratie (Experts juristes, gouvernance et lutte contre l'impunité) ; Unité Croissance Inclusive et Développement Durable (Experts relèvement communautaires et résilience) ;
<b>BCNUDH</b>		Budget de maintien de la paix des Nations Unies, budget du BCNUDH, ressources extrabudgétaires des États membres (les principaux donateurs sont Suède, Norvège, Royaume-Uni, Belgique, Canada, Pays-Bas)	Kinshasa, Tshikapa, Kananga, Lubumbashi, Kalemie, Uvira, Kindu, Bukavu, Goma, Butembo, Beni, Bunia, Kisangani.	Le BCNUDH compte un total de 121 personnes, distribué dans le QG de Kinshasa et 13 Bureaux de Terrain. Equipe Du Kasais de Kanaga et Tshikapa (13 personnes), Equipe du Tanagniyka, Kalemie (8 personnes)	Unité Justice transitionnelle et Lutte contre l'impunité (8 personnes) et Unité Renforcement des institutions et réformes (6 personnes)
<b>OIM</b>		Canada, USA, Suède, Royaume des	Kinshasa, Kananga, Tshikapa, Kalemie, Goma	Le personnel de l'OIM est composé de 171 membres	2 staffs techniques en charge de la

		Pays-Bas, Suisse, Union Européenne, Fonds de cohérence pour la Stabilisation		au total dont 22 Internationaux et 149 nationaux. Dans le Kasai et Kasai central, l'OIM compte 10 membres de personnel et 8 personnes dans le Tanganyika	coordination et mise en œuvre des activités HIMO et AGRs et l spécialiste de la mobilisation communautaire. La coordinatrice chargée des programmes de stabilisation (spécialiste DDR) basée à Kinshasa apportera le support nécessaire pour le suivi de la mise en œuvre des activités. Le projet recevra également le soutien des chargés de communication de l'OIM ainsi que de son unité de soutien aux programmes
--	--	--	--	--	--

67. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) assure la coordination globale du projet. Le projet est décliné en deux axes d'intervention principaux qui sont mis en œuvre conjointement par les agences d'exécution du projet.

■ *Axe d'intervention 1* : Le PNUD, BCNUDH et OIM sont responsables de la mise en œuvre des différentes activités prévues ; la répartition des rôles et responsabilité a été faite selon les avantages comparatifs et les mandats des différentes agences. Ainsi, le BCNUDH prend en charge l'ensemble des activités liées aux consultations populaires et l'appui à la mise en place de Commission Provinciale Vérité et Réconciliation. Le PNUD est responsable des activités liées à la lutte contre l'impunité et au renforcement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits tandis que l'OIM est en charge des activités de sensibilisation et d'initiatives à la promotion de la culture de la paix. Il faut noter que l'ensemble des activités seront menées de manière complémentaires et l'ensemble des agences d'exécution du projet (même si non responsable directement) seront mobilisées directement pour leur mise en œuvre.

■ *Axe d'intervention 2* : Il est sous la responsabilité du PNUD et de l'OIM qui est spécialisé sur les programmes de relèvement communautaire. Afin de préserver la cohérence des activités et de l'approche 3x6 adoptée, il est nécessaire qu'une seule agence soit responsable de la mise en œuvre de cette approche du démarrage à la fin. Ainsi, la répartition entre les deux agences est faite sur une distinction géographique. En effet, le PNUD est en charge de la mise en œuvre de l'axe d'intervention 2 dans les provinces du Kasaï et du Kasaï Central (le PNUD a un bureau de terrain basé à Kananga qui couvre toute la région du « Grand Kasaï ») alors qu'OIM est responsable pour la province du Tanganyika.

## **h. Gestion du projet et coordination**

### *Comité de pilotage*

68. Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un Comité de Pilotage sera mis en place. Il est co-présidé par un représentant du Ministère national du Plan, ainsi que du PNUD qui assure aussi le secrétariat. Il est composé de représentants du Ministère de la Justice, du STAREC (Coordination Nationale et Provinciale), du Gouvernement provincial (Plan, Justice, Intérieur, Genre-Famille et Enfant), du Barreau, de la société civile, du PNUD, du BCNUDH, de l'OIM, et de la MONUSCO. Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire.

69. Ses membres se réuniront sur une base trimestrielle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.

70. Le Comité de Pilotage a pour tâches :



- L'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication ;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet ;
- La coordination et harmonisation des actions ;
- L'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion ;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels ;
- Le suivi et l'assistance nécessaire à la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la Conférence de Paix de Septembre 2017 ;
- De plus, le Comité de Pilotage agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

### *Réunions techniques*

71. Afin d'assurer la coordination des activités et la mise en œuvre cohérente de la stratégie d'intervention du projet, des réunions de coordination techniques seront organisées à Kananga, Kalemie et Tshikapa. Elles se tiendront au minimum une fois par mois et seront convoquées par le représentant du PNUD et co-présidées par le Ministre Provincial du Plan. Le Coordinateur du projet et toute l'équipe de gestion du projet (experts du PNUD, BCNUDH, OIM) ainsi que le Coordinateur Provincial du STAREC, les experts de la MONUSCO et les représentants des organisations et institutions bénéficiaires (Gouvernement provincial, administrations provinciales, institutions judiciaires, ONGs locales...) participent aux réunions techniques.

72. Elles porteront sur :

- Le suivi du plan de travail ;
- La coordination et l'harmonisation des actions ;
- La formulation des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

### *Equipe de gestion du projet*

73. Le projet est géré par un Coordonnateur(trice) de projet international (P3), recruté par le PNUD. Il/Elle assure la coordination technique des activités de tous les partenaires suivant le plan de travail annuel adopté par le Comité de Pilotage.

74. Il/elle est assistée par un(e) expert(e) en suivi-évaluation qui couvre l'ensemble des activités et des axes d'intervention du projet. Il/Elle travaille en collaboration étroite avec les agents de mise en œuvre et de suivi/évaluation des agences partenaires.

75. Le Coordonnateur(trice) de projet est également assisté(e) par un(e) associé(e) admin/fin pour la gestion et le suivi budgétaire basé à Kananga.

76. Pour la mise en œuvre de ce projet, le PNUD a prévu le recrutement de deux experts juristes (VNU nationaux) pour la mise en œuvre des activités liées à l'axe d'intervention 1 ainsi que deux experts en relèvement communautaires (VNU nationaux) pour la mise en œuvre de l'axe d'intervention 2 dans le Kasai et Kasai Central. L'ensemble de l'équipe du projet bénéficie de l'assistance et de l'expertise des membres des piliers « Consolidation de la paix et renforcement de la démocratie » et « Croissance inclusive et développement durable » du Bureau PNUD de Kinshasa, ainsi que du bureau projets à Kananga.

77. Au sein de l'équipe de mise en œuvre du projet, le BCNUDH a prévu le recrutement de trois experts nationaux en justice transitionnelle et lutte contre l'impunité pour la mise en œuvre des activités dans chacune des provinces.

78. De manière similaire, l'OIM a prévu le recrutement d'un coordonnateur local et d'un expert en relèvement communautaire basé à Kalemie pour la mise en œuvre des interventions de l'axe 2. Un consultant, spécialiste en sensibilisation communautaire, sera également recruté. L'équipe du projet bénéficiera également de l'appui et de l'expertise de la coordinatrice en charge des programmes de stabilisation basée à Kinshasa ainsi que des chargés de communication et des équipes opérationnelles (logistique, finance et program support unit).

#### *Assurance qualité*

79. Le rôle d'assurance qualité revient au Comité de Pilotage du projet, ce dernier le délègue à l'unité suivi évaluation du bureau pays conformément aux règles et procédures de gestion de projet au sein du PNUD. Pour plus d'indépendance, cette entité relève directement du Directeur Pays Adjoint Programme et n'est pas impliquée dans la mise en œuvre. Le projet prévoit une évaluation finale indépendante et extérieure à la fin de sa mise en œuvre afin d'évaluer les résultats obtenus par le projet.

80. Chaque agence est responsable d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du projet qui lui sont confiées ; un budget spécifique a été défini pour les activités de suivi-évaluation

Nature du risque	Impact & Probabilité	Stratégie de mitigation
<p><i>Dégradation du contexte sécuritaire</i></p> <p>La réactivation de milices et d'activités armées correspondent à un risque majeur pour les provinces d'intervention. Le manque d'encadrement et de réponse au mouvement de démobilisation spontanée peuvent créer des frustrations qui incitent à la reprise des activités armées. En outre, plusieurs milices et groupes armés demeurent actifs.</p>	<p>Une insécurité grandissante en raison de l'activisme de 'peace spoiler' est un frein à la mise en œuvre des interventions du projet et contribue à exposer les populations à des violences et des violations sérieuses des droits de l'homme.</p> <p><b>Impact :</b> Elevé <b>Probabilité :</b> Moyenne</p>	<p>Grâce au soutien de la MONUSCO, le projet effectuera un monitoring sécuritaire constant et redéployera si nécessaire le projet sur d'autres zones non touchées par les conflits. L'équipe du projet est en communication constante avec les différentes institutions partenaires, les communautés et les bénéficiaires du projet afin de monitorer les risques sécuritaires et d'alerter sur les prémices d'une reprise de violence et également de mitiger ces éléments.</p>
<p><i>Aggravation de la situation socio-économique</i></p> <p>L'économie est particulièrement faible conduisant à une immense précarité des populations. Cela conduit à des tensions sociales entre les communautés en raison de la rareté des ressources.</p> <p>En outre, le manque d'opportunités économiques et d'éducation, particulièrement pour les jeunes, est un facteur de recrutement par les milices et les groupes armés.</p>	<p>L'absence de ressources socioéconomiques contribuent à nourrir le conflit dans les provinces ciblées. La rareté des produits de base et des ressources créent des tensions entre les communautés. L'absence de perspectives de développement est un des facteurs de recrutement de nombreux jeunes dans certains groupes armés.</p> <p>La mise en œuvre des activités du programme peut être ralentie et compliquée en raison de la situation économique complexe.</p>	<p>Le projet assurera une analyse régulière de la situation économique de la province ainsi que de ses dynamiques afin de permettre un relèvement économique durable de la province et de réduire la vulnérabilité des populations affectées par le conflit ainsi que le risque de reprise des violences.</p> <p>Le projet vise à redynamiser l'économie locale à travers l'appui à des activités génératrices de revenus, l'amélioration de la productivité et l'appui à des structures communautaires. Les populations les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, seront principalement ciblés par le projet afin de réduire les vulnérabilités auxquelles ils sont exposés et de contribuer à leur développement et autonomisation.</p>

<p><i>Insuffisante adhésion et manque de capacités des institutions nationales, provinciales et locales à réaliser les objectifs du projet</i></p> <p>Les infrastructures et les institutions ont été particulièrement affectées par le conflit diminuant sérieusement leurs capacités à remplir leurs obligations.</p>	<p><b>Impact : Moyen</b> <b>Probabilité : Moyenne</b></p> <p>Le projet suit une approche d'appui institutionnel ; de nombreuses interventions et résultats dépendent de la volonté politique et des capacités techniques et organisationnelles des institutions. L'adhésion des autorités nationales, provinciales et locale aux objectifs poursuivis par le projet et leur engagement dans leur réalisation sont essentielles pour l'atteinte des objectifs du projet.</p> <p>Les institutions font face à un manque de ressources humaines et de capacités techniques et organisationnelles afin de mener à bien leurs mandats ce qui complique la mise en œuvre des interventions et l'atteinte des résultats du projet.</p> <p><b>Impact : Elevé</b> <b>Probabilité : Moyenne</b></p>	<p>Le projet veillera à intégrer dès le début les institutions dans le lancement du projet mais également dans les processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés.</p> <p>L'alignement de la stratégie du projet sur le PAP et la PNRJ favorise une appropriation des enjeux et des résultats par les acteurs nationaux. En outre, les résultats obtenus et les activités mises en œuvre sont partagées régulièrement au sein du Groupe Thématique et des différents outils de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire.</p> <p>Un partage immédiat, permanent et continu du programme avec les autorités est garanti et leur implication dans la mise en œuvre du programme est assurée.</p> <p>Des activités de renforcement de capacités des administrations et des institutions sont prévues afin d'assurer la pérennisation des acquis.</p> <p>Suivant une approche de Justice Transitionnelle, le projet vise à soutenir l'établissement d'une Commission Provinciale Vérité &amp; Réconciliation</p>
<p><i>Non adhésion des autorités politiques à la mise en œuvre de la Commission Provinciale Vérité &amp; Réconciliation</i></p>	<p>En raison du contexte politique actuel et de la sensibilité de la question, il est possible que le processus</p>	<p>Le projet veillera à intégrer dès le début les institutions dans le lancement du projet mais également dans les processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés.</p> <p>L'alignement de la stratégie du projet sur le PAP et la PNRJ favorise une appropriation des enjeux et des résultats par les acteurs nationaux. En outre, les résultats obtenus et les activités mises en œuvre sont partagées régulièrement au sein du Groupe Thématique et des différents outils de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire.</p> <p>Un partage immédiat, permanent et continu du programme avec les autorités est garanti et leur implication dans la mise en œuvre du programme est assurée.</p> <p>Des activités de renforcement de capacités des administrations et des institutions sont prévues afin d'assurer la pérennisation des acquis.</p> <p>Suivant une approche de Justice Transitionnelle, le projet vise à soutenir l'établissement d'une Commission Provinciale Vérité &amp; Réconciliation</p>

<p>L'établissement de Commissions Provinciales Vérité &amp; Réconciliation effectives et opérationnelles requière l'aval des autorités politiques nationales et provinciales ainsi que des autorités coutumières et des populations. Cette question est particulièrement sensible en raison de sa portée politique et sociale.</p>	<p>d'établissement de la Commission Provinciale Vérité &amp; Réconciliation soit compliqué voire impossible, car susceptible de raviver les tensions entre les communautés et mettre à mal les actions en cours devant les Cours et Tribunaux. L'établissement de ces Cours dépend des résultats et avis exprimés lors des consultations populaires.</p> <p><b>Impact :</b> Moyen <b>Probabilité :</b> Forte</p>	<p>afin de contribuer à la réalisation du droit à la vérité pour les populations victimes de crimes internationaux et de sérieuses violations des droits de l'homme.</p> <p>L'établissement de ces Commissions suivra un processus participatif et inclusif (autorités politiques et coutumières, communautés affectées par le conflit) afin d'assurer l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes à son travail et son mandat. Des consultations populaires sont planifiées; elles pourront orienter les interventions suivantes.</p>
<p><i>Résistance de la part des autorités coutumières</i> Les autorités coutumières bénéficient d'une grande légitimité et popularité auprès de la population. Certaines autorités pourraient être en désaccord et/ou résister aux objectifs poursuivis par le projet.</p>	<p>De nombreuses activités du projet repose sur l'implication et la participation directe des communautés à travers leurs structures communautaires, leurs leaders communautaires et leurs membres. Si celles-ci refusent ou s'abstiennent de participer, alors l'obtention des résultats escomptés est compromise.</p> <p><b>Impact :</b> Moyen <b>Probabilité :</b> Moyenne</p>	<p>Le projet veillera à intégrer dès le début les autorités coutumières, les chefs coutumiers et communautaires dans le lancement du projet mais également dans les processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés.</p> <p>Un partage immédiat, permanent et continu du programme avec les autorités est garanti et leur implication dans la mise en œuvre du programme est assurée.</p>
<p><i>Faible implication des bénéficiaires du projet</i> Les infrastructures, les institutions et les relations sociales ont été particulièrement affectées par le conflit diminuant sérieusement</p>	<p>Le faible accès des citoyens aux institutions et aux services de bases, notamment aux services juridiques correspond à un frein à la protection et</p>	<p>L'équipe de la gestion du projet doit veiller à établir un échange régulier avec les bénéficiaires pour leur expliquer les mécanismes et le</p>

<p>les capacités des citoyens à faire valoir leurs droits. L'accès aux services est compliqué et fastidieux ainsi que la confiance entre les institutions et les citoyens est limitée.</p>	<p>jouissance des droits humains pour les citoyens. En effet, ces derniers ne disposent pas des capacités suffisantes à faire valoir leurs droits ; les populations les plus vulnérables sont d'autant plus pénalisées.</p> <p><b>Impact :</b> Moyen <b>Probabilité :</b> Moyenne</p>	<p>processus de la gestion du projet afin qu'ils se sentent impliqués et considérés.</p> <p>Le projet doit faire l'objet d'une présentation claire auprès des représentants politiques, administratifs, des chefs coutumiers et des communautés afin d'expliquer clairement les objectifs et les populations ciblées. La communication tout au long de la mise en œuvre du projet est cruciale ; la redevabilité du PNUD et de l'OIM envers les communautés bénéficiaires est essentielle afin d'assurer une bonne acceptation du projet et de maximiser les résultats souhaités.</p>
<p><i>Atteinte aux droits des peuples autochtones</i></p> <p>La province du Tanganyika se caractérise par la présence de peuples autochtones, 'Twas' qui ont été pendant des années largement marginalisées et discriminées. Protégés par la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)</i>, les peuples autochtones ont le droit de décider de leur avenir. Il s'agit de ne pas favoriser une certaine forme d'assimilation à travers les interventions du projet ni de renforcer certaines tensions au sein des communautés.</p>	<p>Les interventions du projet peuvent être contradictoires avec certaines pratiques et coutumes des peuples autochtones qui sont protégés par la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)</i>. La mise en œuvre de certaines interventions et la participation de certains individus de ces communautés peuvent créer des tensions au sein des communautés quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de ces interventions.</p> <p><b>Impact :</b> Moyen <b>Probabilité :</b> Moyenne</p>	<p>Les activités du projet doivent être définies de manière inclusive et participative. Toutes les communautés doivent être impliquées dans la définition et mise en œuvre des activités ; une attention particulière est portée aux peuples autochtones et à la portée des activités réalisées.</p>



81. Le rôle d'assurance qualité revient au comité de pilotage du projet, ce dernier le délègue au PNUD qui est en charge de la coordination générale du projet. Le budget du Suivi & Evaluation et Communication s'élève à 8% du budget global du projet, soit 480 000 USD. 60% de ce budget revient à la coordination du programme (PNUD) pour les activités générales de suivi et évaluation comme l'évaluation finale, les sondages de perceptions et l'organisation des Comités de pilotage et technique.

82. 40% du budget de Suivi & Evaluation est confié aux agences de mises en œuvre pour réaliser leurs propres activités de suivi et évaluation.

83. Enfin, 3% correspond à des activités de suivi et évaluation ainsi que de coordination menées conjointement avec le STAREC qui joue son rôle de par son mandat découlant de l'Ordonnance N°14/014 du 14 Mai 2014 modifiant et complétant l'Ordonnance N°09/051 du 29 Juin 2009 portant institution, organisation et fonctionnement d'un Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant de Conflits Armés. Le STAREC, au niveau national et provincial, remplit également des fonctions de suivi/évaluation et coordination du projet. Les membres du STAREC travaillent en collaboration avec les agences de mise en œuvre afin d'assurer le progrès vers les résultats et la coordination entre les différents acteurs d'intervention. Il contribuera par son expertise aux activités de suivi et de coordination prévues dans le cadre du projet.

84. Ce budget permet de couvrir l'ensemble des missions de planification, de suivi et d'évaluation des activités du projet et des partenaires ainsi que la réalisation de sondages de perception auprès des bénéficiaires et des communautés tels que prévu dans le cadre de résultat du projet.

85. En outre, le projet dispose d'un(e) expert(e) en suivi et évaluation qui assure la compilation des informations fournies par les différents partenaires de mise en œuvre. Il/Elle travaille directement avec le/la Coordonnateur(trice) du projet et les différents experts des composantes et des agences d'exécution afin de garantir l'atteinte des résultats prévus.

86. Conformément aux politiques et procédures de programmation énoncées dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi de la manière suivante :

*Dans le cadre du cycle annuel*

87. En l'absence de données de référence précises, le projet procèdera à un exercice préliminaire de collecte de données pour définir les lignes de référence de chaque indicateur de produit. Ce cadre de résultat mis à jour sera présenté au comité de projet le 3ème mois de la mise en œuvre du projet.

88. Une évaluation de la qualité enregistrera chaque trimestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.

89. Un journal des problèmes sera activé et mis à jour par les différentes agences de mise en œuvre afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification.

90. Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (annexe 1) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet.

91. Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le coordinateur de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot.

92. Un journal des enseignements sera régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.

93. Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

### *Evaluation finale*

94. Au cours du dernier mois de la mise en œuvre du projet, une évaluation finale sera effectuée par un consultant externe et indépendant et menée selon les normes et standards du Groupe de l'évaluation des Nations Unies. Sous la direction générale du comité de pilotage, le chef de projet et le responsable de l'unité S&E seront responsables de la gestion au jour le jour de l'évaluation. Le BCNUDH et OIM sont informés et contribuent au processus.

95. L'objectif principal de l'évaluation indépendante finale sera d'évaluer les résultats (extrants) générés à partir de ce projet par rapport aux cinq critères : l'efficacité, la pertinence, l'impact et la durabilité. Cette évaluation finale et les rapports trimestriels seront utilisés comme outils de partage des connaissances et de l'apprentissage à la fois avec les partenaires nationaux ainsi que les donateurs et d'autres organismes.

### **e. Stratégie de fin de projet / Durabilité**

96. Il s'agit d'un programme catalytique : les financements reçus ne permettent pas de répondre globalement à tous les besoins identifiés des communautés des trois provinces ciblées mais contribuent à insuffler de nouvelles dynamiques et à tester une stratégie innovante pour répondre à des besoins spécifiques identifiés.

97. Ainsi, la mobilisation de ressources additionnelles est particulièrement importante et cruciale afin de pouvoir développer et dupliquer ces interventions auprès de nouvelles communautés également affectées par le conflit. Les changements structurels, tels que la consolidation de la paix et la relance de l'économie locale, sont le résultat d'investissements conséquents sur le long terme. Cette optique sera facilitée par l'Initiative en cours du Président de la République de faire adopter une Stratégie Nationale de Désarmement Démobilisation et Réintégration Communautaire.

98. En outre, le programme s'inscrit en synergie avec de nombreuses interventions humanitaires et de développement déjà mises en œuvre dans les différentes provinces ciblées. Il contribue ainsi à la matérialisation de l'approche Nexus qui vise à renforcer les passerelles entre l'humanitaire, la paix et le développement afin de réduire durablement les besoins humanitaires. La durabilité des interventions est ainsi particulièrement importante.

99. Une stratégie de sortie du programme et de continuation des interventions dans les zones ciblées, voire de duplication de ces interventions dans d'autres provinces/territoires également concernés par le mouvement de démobilisation spontanée, sera élaborée à l'issue de la première année de mise en œuvre du programme en fonction des résultats obtenus et des leçons apprises.

#### **IV. Budget du projet**

100. Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Budget global du projet

Produits	Activités	Budget prévu (en dollars américains)	Budget BCNUDH (en dollars américains)	Budget OIM (en dollars américains)	Budget PNUD (en dollars américains)
<i>Effet 1 : Les mécanismes de justice transitionnelle (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non-répétition) sont rendus opérationnels et/ou renforcés dans les localités ciblées.</i>					
<b>Indicateur : Nombre d'états des lieux par province et niveau local sur la justice transitionnelle et résolutions des conflits élaborés</b>  Niveau de référence : 1 (Kasai Central)  Cible : 3 (Kasai Central, Kasai, Tanganyika)	Etat des lieux et collecte des données (quantitative et qualitative) désagrégées par sexe et par âge sur les mécanismes de justice transitionnelle au niveau local et provincial	\$ 60 000,00	\$ 60 000,00		
	Réalisation des consultations populaires et la validation des états de lieux afin d'identifier les besoins en matière de justice transitionnelle	\$ 50 000,00	\$ 50 000,00		
	Sensibilisation des autorités, la société civile et les communautés sur le processus de justice transitionnelle, les droits humains, les espaces de dialogue ;	\$ 60 000,00	\$ 60 000,00		
<b>Sous total</b>		<b>\$ 170 000,00</b>	<b>\$ 170 000,00</b>		
<b>Indicateur 1.2 : Nombre de décisions judiciaires (désagrégées par type de décisions) rendues dans le cadre de dossiers de crimes internationaux et graves violations des</b>	Développement des outils mécanismes pour la lutte contre l'impunité: élaboration, suivi et évaluation des stratégies provinciales de priorisation	\$ 65 000,00	-		\$ 65 000,00
	Renforcement des capacités des acteurs judiciaires militaires et civils	\$ 60 000,00	-		\$ 60 000,00

Produits	Activités	Budget prévu (en dollars américains)	Budget BCNUDH (en dollars américains)	Budget OIM (en dollars américains)	Budget PNUD (en dollars américains)
<i>droits de l'homme</i>	Appui au fonctionnement des acteurs de la chaîne pénale à travers un appui technique et logistique aux missions d'enquête, et audiences foraines et chambres du conseil	\$ 250 000,00	\$ 100 000,00		\$ 150 000,00
<i>Niveau de référence : TBD</i>					
<i>Cible: TBD</i>	Mise en place des mécanismes de suivi et validation et mobilisation des parties prenantes	\$ 30 000,00	-	-	\$ 30 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>\$ 405 000,00</b>	<b>\$ 100 000,00</b>	-	<b>\$ 305 000,00</b>
<b>Indicateur 1.3: Nombre de Commissions Provinciales Vérité et Réconciliation mises en place</b>	Conduite et actualisation des analyses des conflits dans les provinces ciblées	\$ 50 000,00	-	-	\$ 50 000,00
	Sensibilisation des parties prenantes sur les CVR	\$ 75 000,00	\$ 75 000,00	-	-
<i>Niveau de référence : 0</i>	Fournir un appui technique et logistique au processus d'établissement de Commission Provinciale Vérité et Réconciliation.	\$ 70 000,00	\$ 70 000,00		-
<i>Cible : 3</i>					
	<b>Sous total</b>	<b>\$ 195 000,00</b>	<b>\$ 145 000,00</b>	-	<b>\$ 50 000,00</b>
<b>Indicateur 1.4 : Nombre de espaces de dialogue mise en place et des mécanismes renforcés.</b>	Identification et analyse et renforcement des mécanismes alternatifs locaux de règlement des conflits pour la résolution des conflits (coutumier ; foncier...);	\$ 90 000,00	-	-	\$ 90 000,00
<i>Niveau de référence : 0</i>	Renforcement des capacités des animateurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits et structures communautaires	\$ 120 000,00	-	-	\$ 120 000,00
<i>Cible : TBD</i>					

Produits	Activités	Budget prévu (en dollars américains)	Budget BCNUDH (en dollars américains)	Budget OIM (en dollars américains)	Budget PNUD (en dollars américains)
	Sensibilisation à la participation des victimes et auteurs dans ces mécanismes, et appuyer la résolution des conflits intra et intercommunautaires ;	\$ 75 000,00	-	-	\$ 75 000,00
	Appui aux radios communautaire pour la sensibilisation liée à la culture de la paix et réconciliation	\$ 125 000,00	-	\$ 125 000,00	-
	Appui au développement d'espaces de dialogues inclusifs et renforcement des mécanismes de dialogues entre autorités/institutions et les organisations de la société civile en particulier des femmes et des jeunes ;	\$100 000,00	\$ 100 000,00	-	-
	Mise en place d'une assistance holistique (juridique, médicale et psychosociale) pour les victimes, communautés, dépendants et démobilisés (sessions d'écoutes individuelles et collectives, activités de prévention...);	\$ 175 000,00	\$ 175 000,00	-	-
	Appui aux activités de sensibilisation à la culture de la paix et coexistence pacifique (activités culturelles, sportives...);	\$250 000,00	-	\$ 250 000,00	-
<b>Sous total</b>		<b>\$ 935 000,00</b>	<b>\$ 275 000,00</b>	<b>\$ 375 000,00</b>	<b>\$ 285 000,00</b>
<b>TOTAL PRODUIT I</b>		<b>\$ 1 705 000,00</b>	<b>\$ 690 000,00</b>	<b>\$ 375 000,00</b>	<b>\$ 640 000,00</b>



Produits	Activités	Budget prévu (en dollars américains)	Budget BCNUDH (en dollars américains)	Budget OIM (en dollars américains)	Budget PNUD (en dollars américains)
<b>Produit 2 : Les communautés bénéficient de la redynamisation de l'économie locale et d'un accès amélioré aux services sociaux de base à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la réhabilitation d'infrastructures communautaires prioritaires</b>					
	Appui à la mise en place et renforcement des capacités en matière d'audit social des CLPD dans les zones concernées	\$ 100 000,00	\$ 30 000,00		\$ 70 000,00
<b>Indicateur 2.1 : Nombre de comités Locaux de Développement installés et renforcés</b> Niveau de référence : 0 Cible : 20 CLPD sont installés et renforcés	Identification participative et basée sur le DdH des besoins communautaires en matière de service de base et relèvement économique (paquets d'interventions) et l'élaboration des plans locaux de développement - Identification participative des zones d'interventions spécifiques (communautés) et des infrastructures communautaires à réhabiliter ;	\$ 65 000,00	\$ 30 000,00		\$ 35 000,00
<b>Sous total</b>		<b>\$ 165 000,00</b>	<b>\$ 60 000,00</b>		<b>\$ 105 000,00</b>
<b>Indicateur 2.2: Nombre d'emplois créés à travers les AGR</b> Niveau de référence : 0 Cible: 2.500 emplois créés à travers les AGR.	Sélection et formation des ONG d'exécution et mettre en œuvre des chantiers HIMO pour la réhabilitation des infrastructures (qui sont des réparations matérielles et symboliques des préjudices causés) en assurant la participation des ex-militiens, personnes associées impliquées dans le	\$ 1 155 555,00	-	\$ 462 222,0	\$ 693 333,00

Produits	Activités	Budget prévu (en dollars américains)	Budget		Budget PNUD (en dollars américains)
			BCNUDH (en dollars américains)	OIM (en dollars américains)	
	processus de justice transitionnelle ainsi que les victimes, famille d'accueil, déplacés internes, expulsés d'Angola...				
	Dotation en équipements pour la fiabilisation des infrastructures	\$ 250 000,00	-	\$ 100 000,00	\$ 150 000,00
	Facilitation à la création et le développement d'associations de producteurs et de petites entreprises locales (avec l'épargne des travaux HIMO) ;	\$ 470 000,00	-	\$ 188 000,00	\$ 282 000,00
	Dotation des équipements et infrastructures répondants au besoin de consolidation des AGR (stockage, transport, ...)	\$ 150 000,00	-	\$ 60 000,00	\$ 90 000,00
	<b>Sous total</b>	<b>\$ 2 025 555,00</b>	<b>-</b>	<b>\$ 810 222,00</b>	<b>\$ 1 215 333,00</b>
<b>Indicateur 2.3 : Nombre de jeunes formés aux métiers porteurs</b> <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Cible : 300 jeunes formés aux métiers et réinsérés</i>	Identification et appui au développement de filières porteuses pour la création/développement d'activités génératrices de revenus (respectueuse de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles) ; Appuyer l'encadrement des jeunes à travers des formations vocationnelles en petit métier, en gestion financière, marketing...	\$ 150 000,00		\$ 60 000,00	\$ 90 000,00
		\$ 200 000,00	-	\$ 80 000,00	\$ 120 000,00

Produits	Activités	Budget prévu (en dollars américains)	Budget BCNUDH (en dollars américains)		Budget OIM (en dollars américains)		Budget PNUD (en dollars américains)	
	Renforcer les chaînes de valeurs liées aux entreprises établies en assurant leur durabilité ;	\$ 300 000,00	-		\$ 120 000,00		\$ 180 000,00	
	<b>Sous total</b>	<b>\$ 650 000,00</b>	-		<b>\$ 260 000,00</b>		<b>\$ 390 000,00</b>	
	<b>TOTAL PRODUIT 2</b>	<b>\$ 2 840 555,00</b>	<b>\$ 60 000,00</b>		<b>\$ 1 070 222,00</b>		<b>\$ 1 710 333,00</b>	
	<b>TOTAL PROGRAMMATIQUE</b>	<b>\$ 4 545 555,00</b>	<b>\$ 750 000,00</b>		<b>\$ 1 445 222,00</b>		<b>\$ 2 350 333,00</b>	
	Fonctionnement & Equipement	\$ 100 000,00	\$ 20 000,00		\$ 20 000,00		\$ 60 000,00	
	Staff	\$ 481 922,00	\$ 134 000,00		\$ 157 922,00		\$ 190 000,00	
	Suivi & Evaluation (7%) & Communication (1%)	\$ 480 000,00	\$ 90 000,00		\$ 100 000,00		\$ 290 000,00	
	<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>\$ 1 061 922,00</b>	<b>\$ 244 000,00</b>		<b>\$ 277 922,00</b>		<b>\$ 540 000,00</b>	
	<b>TOTAL PROGRAMMATIQUE &amp; OPERATIONS</b>	<b>\$ 5 607 477,00</b>	<b>\$ 994 000,00</b>		<b>\$ 1 723 144,00</b>		<b>\$ 2 890 333,00</b>	
	GMS 7% (Agences)	\$ 392 523,39	\$ 69 580,00		\$ 120 620,08		\$ 202 323,31	
	<b>TOTAL PROJET</b>	<b>\$ 6 000 000,00</b>	<b>\$ 1 063 580,00</b>		<b>\$ 1 843 764,00</b>		<b>\$ 3 092 656,00</b>	

## **Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).



## **Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

for additional PBF allocation if the context requires it		
--	--	--

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware

of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>13</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>13</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1: Les mécanismes de justice transitionnelle (droit à la vérité, droit à la justice, droit à la réparation et garanties de non-répétition) sont rendus opérationnels et/ou renforcés dans les localités ciblées.</b></p> <p>ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p><b>Produit 1.1:</b> Les connaissances de la population sur les mécanismes de justice transitionnelle sont renforcées et les besoins en matière de justice des populations sont identifiés.</p>	<p><b>Indicateur 1 a :</b> % de la population ayant confiance dans les mécanismes alternatifs de règlement des conflits pour résoudre durablement leurs conflits locaux</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1 b :</b> % de la population estimant que le niveau de paix dans le quartier/village est beaucoup/extrême</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible: TBD</p> <p><b>Indicateur 1c:</b> Nombre et nature des mécanismes de la justice transitionnelle qui sont opérationnels dans les localités ciblées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 3 par province (lutte contre l'impunité; commission vérité et réconciliation; réparation)</p> <p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Nombre et Type de besoins de JT identifié dans les populations ciblées</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible :TBD</p>	<p>Sondage de perception (question HHI)</p> <p>Semestriel</p> <p>Sondage de perception (question HHI)</p> <p>Semestriel</p> <p>Observations: documents institutionnels:</p> <p>Trimestriels</p> <p>Rapport des missions d'état des lieux et des consultations</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Réalisation dans les 10 premiers mois</p>

	<p>Liste des activités relevant du produit</p> <p>a. Etat des lieux et collecte des données (quantitative et qualitative) désagrégées par sexe et par âge sur les mécanismes de justice transitionnelle au niveau local et provincial ;</p> <p>b. Réalisation des consultations populaires et la validation des états de lieux afin d'identifier les besoins en matière de justice transitionnelle ;</p> <p>c. Sensibilisation des autorités locales, la société civile et les communautés sur le processus de justice transitionnelle, les droits humains, les espaces de dialogue ;</p> <p><b>Produit 1.2 :</b>  <i>L'efficacité de la lutte contre l'impunité est améliorée grâce au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs judiciaires.</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>a. Développement des outils/mécanismes pour la lutte contre l'impunité : élaboration, suivi et évaluation des stratégies provinciales de priorisation ;</p>	<p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> Nombre d'états des lieux par province et niveau local sur la justice transitionnelle et résolutions des conflits réalisés</p> <p>Niveau de référence : 1 (Kasaï Central)</p> <p>Cible : 3 (Kasaï Central, Kasaï, Tanganyika)</p> <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> % des acteurs ciblés ayant une connaissance améliorée des mécanismes de justice transitionnelle</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1.2.1 :</b> % de la population inclus les démobilisés volontaire ayant confiance dans les institutions judiciaires civiles et militaires</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible: TBD</p> <p><b>Indicateur 1.2.2 :</b> Nombre de décisions judiciaires (désagrégées par type de décisions) rendues dans le cadre de dossiers de crimes internationaux et graves violations des droits de l'homme</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible: TBD</p>	<p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation; Rapports des Etats des Lieux</p> <p>Rapport d'activités de sensibilisation</p> <p>Sondage parmi les participants</p> <p>Quadrimestriel</p> <p>Sondage de perception (HHI)</p> <p>Semestriel</p> <p>Décisions judiciaires collectées au niveau des greffes</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Réalisation dans les 6 premiers</p> <p>Réalisation dans les 10 premiers mois</p> <p>Tout au long de la durée du projet</p> <p>Tout au long de la durée du projet</p>
--	---	---	---	---

<p>b. Renforcement des capacités des acteurs judiciaires militaires et civiles en matière de poursuite des crimes internationaux et violations graves des droits de l'homme ;</p> <p>c. Appui au fonctionnement des acteurs de la chaîne pénale à travers un appui technique et logistique aux missions d'enquête, audiences foraines et chambres du conseil ;</p> <p>d. Mise en place des mécanismes de suivi et validation et mobilisation des parties prenantes.</p>	<p><b>Indicateur 1.2.3</b> : % de dossiers prioritaires ayant fait l'objet d'un traitement judiciaire (désagréé par étapes d'instruction)</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible: TBD</p> <p><b>Indicateur 1.2.4</b> : Nombre de magistrats civils et militaires formés en matière de poursuites des crimes internationaux et % d'acquisition des connaissances lors des formations notamment sur le droit de la défense qui est garanti aux démobilisés volontaires</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD &amp; 50%</p>	<p>Rapport des institutions judiciaires ; Greffe</p> <p>Trimestriel</p> <p>Rapport des formations (pré-test et post-test)</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Evaluation à partir de 12 mois de mise en œuvre de la stratégie de poursuite</p> <p>Tout au long de la mise en œuvre du projet</p>
<p><b>Produit 1.3</b> : <i>Le processus de réconciliation est amorcé à travers la mise en place de Commissions Vérité et Réconciliation (CVR) au niveau provincial</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>a. Conduite et actualisation des analyses des conflits sensibles au genre dans les provinces ciblées ;</p> <p>b. Sensibilisation des parties prenantes sur les CVR ;</p> <p>c. Fournir un appui technique et logistique au processus</p>	<p><b>Indicateur 1.3.1</b> : Nombre des individus désagréés par fonctions sociales (leader communautaire ; politique ; forcés de sécurité ; démobilisés volontaires...) ainsi que les démobilisés volontaires ayant été sensibilisés sur les Commissions Provinciales Vérité et Réconciliation</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible: TBD</p> <p><b>Indicateur 1.3.2</b> : Nombre de Commissions Provinciales Vérité et Réconciliation mises en place</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 3</p>	<p>Rapport des activités de sensibilisation</p> <p>Quadrimestriel</p> <p>Document d'établissement de CVR</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Evaluation faite après 18 mois du projet et 24 mois</p> <p>Evaluation faite après 18 mois du projet et 24 mois</p>



	<p>d'établissement de Commission Provinciale Vérité et Réconciliation.</p> <p><b>Produit 1.4 :</b>  <i>Les capacités des mécanismes alternatifs de règlement de conflits sont renforcées pour améliorer la résolution durable des conflits locaux en conformité avec les principes fondamentaux des droits de l'homme</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>a. Identification et analyse des mécanismes alternatifs locaux de règlement des conflits pour la résolution des conflits (coutumier ; foncier...);</p> <p>b. Renforcement des capacités des animateurs des mécanismes alternatifs de règlement des conflits et structures communautaires, y compris la Commission de Règlement des Conflits Coutumiers ;</p>	<p><b>Indicateur 1.4.1 :</b> Niveau de reconnaissance des décisions des MARC par la population et par les autorités judiciaires et politiques</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible: TBD</p> <p><b>Indicateur 1.4.2 :</b> % des individus qui estiment que leurs relations avec les membres de leurs communautés en ce compris les démobilisés volontaires sont bonnes/très bonnes</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1.4.3 :</b> Nombre d'individus inclus les démobilisés volontaires (désagréé par sexe) ayant bénéficié d'une assistance (désagréé par catégories)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1.4.4 :</b> Nombre de espaces de dialogue mise en place et des mécanismes renforcés.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1.4.5 :</b> % de jeunes hommes et femmes y compris les démobilisés volontaires (désagréé) ayant affirmé un changement de perception / comportement après avoir participé aux activités récréatives</p>	<p>Entretiens avec les acteurs des MARC et les acteurs judiciaires et les utilisateurs</p> <p>Semestriel</p> <p>Sondage de perception (HHI)</p> <p>Semestriel</p> <p>Rapport des institutions judiciaires, des Barreaux et Clinique Juridique ;</p> <p>Trimestriel</p> <p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation; Documents produits dans les mécanismes/espaces</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Enquête de perception</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Tout au long de la mise en œuvre du projet</p> <p>Tout au long de la mise en œuvre du projet</p> <p>Evaluation faite après 18 mois du projet et 24 mois</p> <p>Evaluation faite après 18 mois du projet et 24 mois</p> <p>Mise en œuvre dans les trois premiers mois</p>
	<p>c. Sensibilisation à la participation des victimes et auteurs dans ces mécanismes, et appuyer la résolution des conflits intra et intercommunautaires ;</p> <p>d. Appui aux radios communautaires pour la sensibilisation liée à la culture de la paix et réconciliation ;</p>			



	<p>e. Appui au développement d'espaces de dialogues inclusifs et renforcement des mécanismes de dialogues entre autorités/institutions et les organisations de la société civile en particulier des femmes et des jeunes ;</p> <p>f. Mise en place d'une assistance holistique (juridique, médicale et psychosociale) pour les victimes, communautés, dépendants et démobilisés (sessions écoutes individuelles et collectives, activités de prévention, etc.);</p> <p>g. Appui aux activités de sensibilisation à la culture de la paix et coexistence pacifique (activités culturelles, sportives...).</p>	<p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1.4.6</b> : % de populations sensibilisées à travers des activités d'information, d'éducation et de communication via les radios communautaires</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Enquête de perception</p> <p>Semestriel</p>	<p>Impact à mesurer après 12 mois – mise en œuvre continue</p>
<p>Résultat 2: <i>Les communautés bénéficient de la redynamisation de l'économie locale et d'un accès amélioré aux services sociaux de base à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la réhabilitation d'infrastructures communautaires prioritaires.</i></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de</p>		<p><b>Indicateur 2 a</b> : Nombre de Plans Locaux de Développement appuyés :</p> <p>Niveau de référence : 0:</p> <p>Cible : 10 territoires dont les 7 du Kasai et les 3 du Tanganyika.</p> <p><b>Indicateur 2 b</b> : Nombre de démobilisés volontaires, retournés et membres des communautés locales embauchées dans le HIMO par provinces (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 3 000 personnes dont 40% des femmes.</p>	<p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle</p> <p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle</p> <p>Rapport des administrations locales et du CLPD sur la situation des démobilisés, retournés, et déplacés</p>	

l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)

<p><b>Produit 2.1 :</b> Les capacités des communautés d'accueil et affectées par les conflits sont améliorées pour répondre aux besoins communautaires en matière de services de base et de cohésion sociale et intercommunautaire.</p>	<p><b>Indicateur 2 c :</b> Nombre de démobilisés volontaires et autres personnes impliquées dans les AGR pour la relance d'une économie durable :</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 3 200 individus</p>	<p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle</p> <p>Rapport des administrations locales et du CLPD sur la situation des démobilisés, retournées, et déplacées</p>	<p>Mise en œuvre dans les 8 premiers mois</p>
<p>Liste des activités relevant du produit: a. Appui à la mise en place des CLPD dans les zones concernées et renforcement de leurs capacités en matière d'audit sociale des ressources et politiques publiques ;</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1 :</b> Nombre de comités Locaux de Développement installés et renforcés ;</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 20 CLPD sont installés et renforcés</p> <p><b>Indicateur 2.1.2 :</b> Nombre/Type de acteurs dont les capacités en matière d'audit Social et Analyse basé sur le Droit de l'Homme ont été renforcés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p>	<p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle</p> <p>Rapports de mise en œuvre / d'évaluation ; Enquêtes de perception parmi les acteurs ciblés</p>	<p>Mise en œuvre tout au long du projet</p>
<p>b. Identification participative et par l'approche basée sur les droits de l'homme (HRBD) sensible au genre des besoins communautaires en matière de service de base et relèvement économique (paquets d'interventions) et l'élaboration des plans locaux de développement - Identification participative des zones d'interventions spécifiques</p>	<p><b>Indicateur 2.1.3 :</b> Nombre/Type d'infrastructures/services de base identifiés</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 10 infrastructures de bases identifiées</p>	<p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle</p>	<p>Mise en œuvre dans les 3 premiers mois</p>

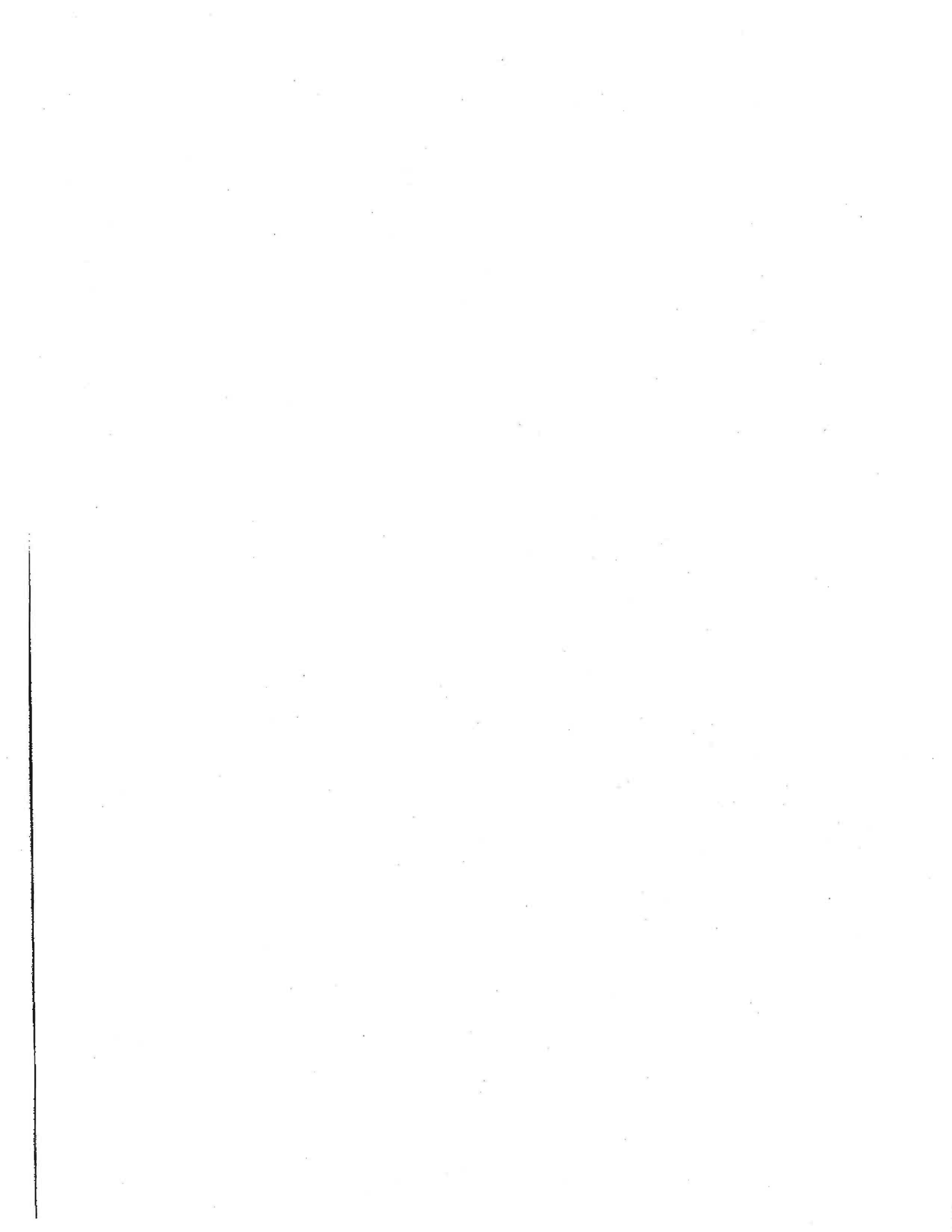
	(communautés) et des infrastructures communautaires à réhabiliter ;			
	<p><b>Produit 2.2 :</b>  <i>La réintégration socio-économique des groupes vulnérables est améliorée par la création d'emploi et d'opportunités en faveur des populations cibles et la réhabilitation d'infrastructures communautaires.</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>a. Sélection et formation des ONG d'exécution et mise en œuvre des chantiers HIMO (<i>Haute Intensité de Main d'Œuvre</i>) pour la réhabilitation des infrastructures (qui sont des réparations matérielles et symboliques des préjudices causés) en assurant la participation des ex-militiens, personnes associées impliquées dans le processus de justice transitionnelle ainsi que les victimes, familles d'accueil, déplacés internes, expulsés d'Angola ;</p> <p>b. Dotation en équipements pour la fiabilisation des infrastructures (stabilisateurs, compacteurs, ...);</p> <p>c. Facilitation à la création et le développement d'associations de producteurs et productrices et de petites entreprises locales (avec l'épargne des travaux HIMO) ;</p> <p>d. Dotation des équipements et infrastructures répondants au besoin</p>	<p><b>Indicateur 2.2.1 :</b> Volume d'emplois créés par province dans le HIMO (désagrégé par catégories : victimes ; démobilisés volontaires ; homme ; femmes) ;</p> <p>Niveau de référence : 0.</p> <p>Cible: 240 000 H/I</p> <p><b>Indicateur 2.2.2 :</b> Nombre d'emplois créés à travers les AGR (désagrégé par catégories : victimes ; démobilisés volontaires ; homme ; femmes) ;</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 2.700 emplois créés à travers les AGR</p> <p><b>Indicateur 2.2.3 :</b> Nombre de centres d'apprentissage aux métiers construits et équipés pour jeunes filles et jeunes garçons tout en indiquant les démobilisés volontaires.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 3 centres construits et équipés par provinces.</p>	<p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle; Rapport d'activités, fiches de pointage; rapport d'achèvement des travaux</p> <p>Trimestriel</p> <p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle</p> <p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle; Rapports indépendants</p>	<p>Mise en œuvre dans les 12 premiers mois</p> <p>Mise en œuvre après 12 mois</p> <p>Mise en œuvre après 12 mois</p>

de consolidation des AGR (stockage, transport, ...);	<p><b>Produit 2.3 :</b>  <i>La durabilité des AGR est assurée à travers la formation des bénéficiaires, la dotation des équipements et la réhabilitation d'infrastructures de transport et de stockage</i></p>		<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de jeunes formés aux métiers porteurs (désagrégé par catégories : victimes ; démobilisés volontaires ; homme ; femmes) ;  Niveau de référence : 0</p>	<p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle  Rapports indépendants</p>	<p>Mise en œuvre dans les 12 premiers mois</p>
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>a. Identification et appui au développement de filières porteuses pour la création/développement d'activités génératrices de revenus (respectueuse de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles) ;</p> <p>b. Appui à l'encadrement des jeunes filles et garçons à travers des formations vocationnelles en petit métier, en gestion financière, marketing... ;</p> <p>c. Renforcement des chaînes de valeurs liées aux entreprises établies en assurant leur durabilité.</p>	<p>Indicateur 2.3.2 : Nombre de chaînes de valeurs renforcées  Niveau de référence : 0  Cible : 2 chaînes de valeurs appuyées</p>	<p>Visites conjointes de terrain à fréquence trimestrielle  Rapports indépendants</p>	<p>Mise en œuvre tout au long du projet</p>	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		X	Les ONG partenaires de mise en œuvre pour les activités de sensibilisation et de relèvement communautaire doivent encore être identifiées via un processus compétitif, pareillement pour les différents consultants.
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		X	Les TDR des personnels sont en cours de finalisation. Les postes ne peuvent être publiés tant que les fonds ne sont pas réceptionnés.
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Les territoires d'intervention ont été identifiés lors des missions selon des critères spécifiques liés à la présence de démobilisés spontanés, de retournés d'Angola, de victimes.
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait or quand ce sera fait.	X		Les représentants du gouvernement et la société civile ont été consultés pour l'élaboration du document lors des missions d'identification des besoins. En outre, les documents ont été partagés avec les autorités pour recevoir leurs inputs et commentaires. Avant la mise en œuvre du programme, il est prévu de sensibiliser les communautés sur les interventions et objectifs du programme.
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		Un mapping des interventions dans les provinces ciblées a été réalisées pour assurer des synergies et des complémentarités entre ces interventions et celles du programme.
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Les critères de sélection des bénéficiaires directs du programmes ont été définis ; ils doivent encore être validés par les communautés. Pour garantir l'approche communautaire, il est essentiel que les CLPD soient responsables de la sélection des bénéficiaires des activités de relèvement communautaire.

7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X	Les partenaires de la contrepartie nationale pertinente ont été impliqués dans la formulation du projet tant au niveau national qu'au niveau des provinces concernées. Ils sont bien informés des arrangements entre les Agences bénéficiaires
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X	La coordination est assurée par le PNUD ; toutes les agences d'exécution se sont engagées dans la mise en œuvre cohérente de la stratégie définie dans le document. La communication et le partage d'information entre les agences est primordiale c'est-à-dire que toutes les agences sont impliquées dans toutes les activités, même si une seule agence est responsable et dispose des financements.
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A	Le recrutement de l'équipe de gestion du programme doit être mené. Il est également nécessaire de définir le plan de travail annuel.





For MPTFO Use

	Totals			
	Recipient Agency 1	Recipient Agency 2	Recipient Agency 3	Totals
	PNUD	BCNUDH	OIM	
1. Staff and other personnel	\$ 502,200.00	\$ 271,000.00	\$ 284,922.00	\$ 1,058,122.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 71,000.00	\$ 12,000.00	\$ 518,722.00	\$ 601,722.00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 127,000.00	\$ 89,500.00	\$ 20,000.00	\$ 236,500.00
4. Contractual services	\$ 1,677,133.00	\$ 358,000.00	\$ 725,000.00	\$ 2,760,133.00
5. Travel	\$ 416,000.00	\$ 210,000.00	\$ 85,000.00	\$ 711,000.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 20,000.00	\$ 30,000.00	\$ 20,000.00	\$ 70,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ 77,000.00	\$ 23,500.00	\$ 69,500.00	\$ 170,000.00
Sub-total	\$ 2,890,333.00	\$ 994,000.00	\$ 1,723,144.00	\$ 5,607,477.00
Indirect support costs	\$ 202,323.31	\$ 69,580.00	\$ 120,620.08	\$ 392,523.39
Total	\$ 3,092,656.31	\$ 1,063,580.00	\$ 1,843,764.08	\$ 6,000,000.39

	Performance-Based Tranche Breakdown			
	Recipient Agency 1	Recipient Agency 2	Recipient Agency 3	Total
	PNUD	BCNUDH	OIM	
First Tranche:	\$ 1,031,091.61	\$ 354,597.57	\$ 614,710.94	\$ 2,000,400.13
Second Tranche:	\$ 1,030,782.35	\$ 354,491.21	\$ 614,526.57	\$ 1,999,800.13
Third Tranche:	\$ 1,030,782.35	\$ 354,491.21	\$ 614,526.57	\$ 1,999,800.13
Total	\$ 3,092,656.31	\$ 1,063,580.00	\$ 1,843,764.08	\$ 6,000,000.39
				33%
				33%
				33%

